COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 22 mars 2017

Président	**: M.**	**Christian BÉCHERRAZ**
Secrétaire	**: Mme**	**Charlotte CHEVALLIER**
Scrutateurs	**: M.**	**Raphaël CORBAZ**
	M.	**Vincent HALDI**
Huissier	**: M.**	**Jean-Michel TALON**

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 22 mars 2017 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016 :

2. Communications du Bureau notamment sur la composition

2.1 de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Julien Chevalley et consorts « Pour un élargissement partiel de la route de la Combe adapté à la hausse constante de la circulation dans le hameau de la Rottaz à Chailly-sur-Montreux ». (Date de la séance : le lundi 27 mars 2017 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

2.2 de la commission chargée de l'examen de la pétition des riverains de la rue du Pont intitulée : « pour la suppression des pavés ». (Date de la séance : le mercredi 5 avril 2017 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

2.3 de la commission chargée de l'examen de la pétition« Bus VMCV ». (Date de la séance : le lundi 27 mars 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

3. Correspondance

4. Communications de la Municipalité

4.1 relative à l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2016 ;

4.2 relative à la mise en œuvre du projet « Pas de retraite pour ma santé » ;

4.3 relative à la participation de la Commune de Montreux à la Semaine d'action contre le racisme du 16 au 25 mars 2017 ;

4.4 relative à la fermeture de la route du Pont-de-Pierre, depuis Sonzier jusqu'aux Echerègnes, en raison d'un effondrement de la chaussée ;

4.5 relative à la rampe de skateboard du Pierrier.

5. Motions, postulats et interpellations déposés

6. Rapports des commissions

6.1 No 48/2016 relatif à la sécurisation et au développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE), à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'000'000.- au maximum pour les études d'avant-projet dans le prolongement du concours sous forme de mandats d'étude parallèles. (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;

6.2 No 50/2016 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 120'000.- au maximum, sous déduction des subventions à recevoir, destiné à la réalisation d'études concernant la faisabilité d'un chauffage à distance sur Clarens, le développement d'un concept de chauffage à distance sur Montreux et Clarens, ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges permettant un appel d'offres à "contracting" énergétique pour sa réalisation. (Rapp : M. Jean-Noël Jourdan) ;

6.3 sur la prise en considération ou non de la motion, transformée en postulat, de M. Daniel Manzini : « Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en provenance de Vevey : un giratoire à la hauteur de l'Hôtel de Chailly ». (Rapp : M. Tal Luder).

7. Préavis de la Municipalité

7.1 No 01/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 305'000.- au maximum pour la réfection et le réaménagement d'un tronçon de l'avenue du Midi situé entre les avenues du Doyen Bridel et de Chantemerle. (Date de la séance de la commission : le mardi 28 mars 2017 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

7.2 No 02/2017 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 180'109.50 relatif à la participation financière de la Commune de Montreux pour la rénovation générale de l'église évangélique de langue allemande

sise à l'Avenue des Alpes 63 à Montreux. (Date de la séance de la commission : le mardi 4 avril 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

7.3 No 03/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 880'000.- au maximum pour divers travaux d'entretien de la piscine de la Maladaire à Clarens. (Date de la séance de la commission : le mercredi 29 mars 2017 à 19 h. 00, à la piscine de la Maladaire à Clarens) ;

7.4 No 04/2017 relatif à la gestion et aux comptes 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission intercommunale : le jeudi 27 avril 2017 à 19 h. 00, à la Maison de Quartier, rue de Jaman 8 à Clarens).

8. Développement (s) des motions et des postulats

8.1 Motion de M. Florian Chiaradia : « Pour un plan directeur de la mobilité douce » ;

8.2 Postulats de M. Olivier Raduljica : « Transparence, voire diminution des coûts en matière de constructions scolaires » ;

8.3 Postulat de M. Christophe Privet : « Pour que les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey et de La Tour-de-Peilz, et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées. ».

9. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

10. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Christian Bécherraz déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

Il souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette cinquième séance de la législature 2016 - 2021 du Conseil communal de Montreux.

Il souhaite également la bienvenue à la Municipalité, présente in corpore, ainsi qu'à M. Olivier Rapin, Secrétaire municipal.

Il salue tout autant le public, toujours aussi fidèle, et le remercie de l'intérêt qu'il porte aux séances du Conseil communal. Il salue également les journalistes présents.

L'assemblée a été valablement convoquée avec l'ordre du jour établi. Il est impératif que chaque Conseillère et chaque Conseiller ait signé la liste de présence, si ce n'était

pas le cas, M. le Président les prie de le faire maintenant. Il constate néanmoins que le quorum est d'ores et déjà atteint avec la présence de 84 Conseillères et Conseillers. L'assemblée peut donc valablement délibérer et il déclare la séance ouverte.

Un certain nombre de Conseillères et Conseillers se sont excusés. La liste figurera comme d'habitude dans le procès-verbal.

Présence :

84 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Nathalie Antonijevic, Carole Grangier, Ida Rodman, Bibiana Streicher, MM. Stéphane Barbey, Anthony Huys, Jean-Noël Jourdan, Christian Vernier, Eric Walther.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Grégory Bovay, Francis Gonzalez, Jean Jacques Kiala, Julien Kundert.

M. le Président demande s'il y a des modifications concernant l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2016:

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de ce procès-verbal à main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président Christian Bécherraz remercie notre secrétaire pour son travail de rédaction.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

2.1 de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Julien Chevalley et consorts « Pour un élargissement partiel de la route de la Combe adapté à la hausse constante de la circulation dans le hameau de la Rottaz à Chailly-sur-Montreux ». (Date de la séance : le lundi 27 mars 2017 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera cette motion :

Présidence ML : Mme Carola Fastiggi.

Membres : Mme Charlotte Chevallier, MM. Ihab Al Jundi, Julien Chevalley, Florian Chiaradia, Denis Golaz, Tal Luder, Jörg Meyer, Michel Posternak, Pierre-André Spahn.

2.2 de la commission chargée de l'examen de la pétition des riverains de la rue du Pont intitulée : « pour la suppression des pavés ». (Date de la séance : le mercredi 5 avril 2017 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess déclare que la commission devra se poser la question de la légitimité de son action quant à cet objet.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera cette pétition :

Présidence SOC : Mme Irina Gote.

Membres : Mme Andrea Gremaud, MM. Gaëtan Cousin, Vincent Haldi, Yanick Hess, Franco Meichtry, Olivier Müller, Cyril Pabst, Pierre Rais, Pierre-André Spahn.

Mme Irina Gote souhaite demander aux membres de cette commission de pouvoir siéger à 20 h. 00, car Mme Gote a déjà une séance prévue à 18 h. 30, c'est donc un peu juste pour elle de commencer la séance de la commission à 19 h. 00.

Elle a également posé la question à M. le Municipal Christian Neukomm qui est en charge de ce dossier, et ce dernier ne voit pas d'inconvénient à ce que les membres de la commission se retrouvent à 20 h. 00. Elle remercie les membres de la commission pour leur compréhension.

2.3 de la commission chargée de l'examen de la pétition« Bus VMCV ». (Date de la séance : le lundi 27 mars 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion est ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare qu'il y a un changement de commissaire pour le groupe UDC. Ce sera M. Pablo Menzi à la place de M. Tal Luder.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera cette pétition :

Présidence PLR : M. François Pochon

Membres : Mmes Nathalie Antonijevic, Sandra Genier Müller, Laurence Sierro, MM. Olivier Blanc, Jean-Marc Forclaz, Mario Gori, Pablo Menzi, Romain Pilloud, Vincent Tschopp.

M. le Président relève que dans l'enveloppe il y avait une communication de la CCO suite à l'intervention du 16 novembre 2016 de M. Heinz Schoeneich : « Modernisons nos séances ! », communication dont chacun a pu prendre connaissance.

La discussion est ouverte.

M. Heinz Schoeneich donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dit mon intervention du 16 novembre 2016,

Vu la communication de la CCO du 13 mars 2017,

Je décide :

1) De remercier la CCO pour le traitement rapide de mon intervention.

2) D'attendre, pour voir si ces modifications proposées permettent réellement d'accélérer nos séances.

Je vous remercie pour votre attention ».

3. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu plusieurs courriers dont il va donner lecture.

Le premier courrier est une pétition qui émane des commerçants de l'Avenue des Alpes, elle est signée par 21 commerçants. Vu la longueur de la pétition, M. le Président demande si les membres du Conseil désire qu'il la lise ? Cette pétition sera de toute façon jointe au procès-verbal.

M. le Président va directement la transmettre à la Municipalité, puisque la Municipalité a déjà répondu aux commerçants, et leur a proposé de rencontrer un de leur représentant (e).

M. Alexandre Staeger aimerait quand même bien pouvoir prendre connaissance du courrier qui est adressé au Conseil. Il comprend bien que c'est un peu long, mais la loi prévoit que le courrier doit être lu. Donc M. Staeger demande que ce courrier soit lu et que le règlement soit appliqué.

M. le Président Christian Bécherraz donne donc lecture de ce courrier, ainsi que de la réponse de la Municipalité au dit courrier. Ces courriers seront joints au procès-verbal de cette séance. (Annexe 1)

Le deuxième courrier provient de M. Michel Volery, rte de Glion 15, 1820 Montreux. M. le Président en donne lecture. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 2)

Le troisième courrier émane de M. René Chevalley qui annonce sa démission du Conseil communal avec effet immédiat, et par conséquent, M. René Chevalley démissionne également de l'ASR. M. le Président donne lecture de cette lettre de démission. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 3)

Le quatrième courrier émane de M. Grégoire Furrer qui annonce sa démission du Conseil communal à compter du 22 mars. M. le Président donne lecture de cette lettre de démission. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 4)

Le cinquième courrier émane de M. Christian Gaignat qui annonce sa démission du Conseil communal avec effet immédiat. M. le Président donne lecture de cette lettre de démission. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 5)

Suite à la lecture du courrier de M. Christian Gaignat, Mme Catherine Buchet Bulliard tient juste à apporter une rectification, car c'est l'Assemblée générale qui élit le Président de la section UDC de Montreux, et donc la présidence n'a pas été retirée à M. Gaignat, cela a été une élection en bonne et due forme.

Le sixième courrier émane de M. Gilles Marco. M. le Président donne lecture du titre. Ce courrier ne sera pas joint au procès-verbal, mais il sera déposé au greffe pour consultation pour les personnes qui désireraient en prendre connaissance.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu, dans l'enveloppe, cinq communications de la Municipalité. Il y a également une communication disponible à l'entrée de la salle.

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Christian Neukomm va respecter les formes bien entendu, et formellement donne lecture de la communication de la Municipalité disponible à l'entrée de la salle :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Des travaux de stabilisation ont été réalisés durant l'été 2016, afin d'éviter un effondrement de la route d'Azot. Cette intervention a fait l'objet d'une communication à votre Conseil en juillet 2016. En novembre 2016, un mouvement général du talus situé entre les routes d'Azot et des Narcisses, sur un premier secteur renforcé, a été constaté et a nécessité une intervention d'urgence importante.

Le 21 novembre 2016, sur le premier tronçon depuis la route des Narcisses, un nouveau mouvement de talus a été constaté à l'aval de la route avec l'apparition d'une fissure entre l'accotement et la chaussée, au droit des travaux de renforcement réalisés.

Une intervention provisoire a été réalisée le 23 novembre 2016, pour combler la fissure au moyen d'une recharge de l'accotement et par la mise en place d'un drain, avec pour objectif de se donner le temps nécessaire afin d'établir un projet global et planifier des travaux de confortation au printemps 2017.

Malheureusement, cette mesure n'a pas été suffisante pour arrêter le mouvement du talus entre la route d'Azot et la route des Narcisses.

Au vu du danger pour les usagers, autant de la route d'Azot que de la route des Narcisses, le service des travaux publics et la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) ont décidé de mandater en urgence une entreprise pour la purge et l'évacuation du terrain menaçant de glisser sur la route cantonale. Un bureau spécialisé a été également mandaté afin de définir les mesures à prendre.

La route des Narcisses étant une route cantonale hors traversée sur le secteur concerné, la DGMR a aussi participé à la validation du projet.

Un grand volume de matériaux a été purgé et évacué, soit environ 200 m^3.

L'ouvrage ainsi réalisé pour stabiliser la route d'Azot, d'une longueur d'environ 20 m, est composé de profilés métalliques, de treillis, de béton projeté et d'ancrages.

Notons que la stabilisation réalisée durant l'été 2016 a permis d'éviter un effondrement plus important de la route d'Azot. Ainsi, les machines de chantier ont pu être mises en place depuis la route préservée, ce qui a facilité la réalisation des travaux et diminué leur coût. De plus, la circulation a pu être maintenue pour les riverains de la route d'Azot.

Au printemps 2017, seront réalisés le couronnement en béton armé constituant la bordure de la route ainsi que la végétalisation du talus entre la route des Narcisses et l'ouvrage de soutènement de la route d'Azot.

Les coûts de réalisation, sur la base des offres des différents partenaires, le montant total des interventions est estimé à environ CHF 270'000.- TTC.

En ce qui concerne les subventions et participation, la Direction générale de l'environnement (DGE), inspection cantonale des forêts, a été sollicitée pour une demande de subventionnement et une réponse de sa part est attendue.

Les travaux ont été réalisés en collaboration avec la DGMR, qui participera à environ un tiers du coût total des interventions, honoraires et travaux.

En conclusion, par la présente communication, la Municipalité informe le Conseil communal que des travaux urgents ont été engagés pour la stabilisation du talus situé entre la route d'Azot et la route des Narcisses.

Elle propose de régulariser les dépenses liées à ces travaux urgents par un préavis qui sera présenté à l'automne 2017 au Conseil communal.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication ».

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président passe aux communications de la Municipalité qui étaient dans l'enveloppe.

La première communication de la Municipalité est relative à l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2016.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La deuxième communication de la Municipalité est relative à la mise en œuvre du projet « Pas de retraite pour ma santé ».

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La troisième communication de la Municipalité est relative à la participation de la Commune de Montreux à la Semaine d'action contre le racisme du 16 au 25 mars 2017.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La quatrième communication de la Municipalité est relative à la fermeture de la route du Pont-de-Pierre, depuis Sonzier jusqu'aux Echerègnes, en raison d'un effondrement de la chaussée.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La cinquième communication de la Municipalité est relative à la rampe de skateboard du Pierrier.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Il n'y a plus d'autres communications de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Une motion, trois postulats, sept interpellations et une question écrite ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

La motion émane de M. Alain Imhof et porte le titre : « Pour réaffecter en logements abordables et/ou en locaux d'intérêt public le site de Montreux de l'Hôpital Riviera-Chablais, soit le secteur de l'hôpital entre la voie CFF et l'avenue Belmont ». M. Imhof développera sa motion lors du prochain Conseil.

M. Franco Meichtry voulait intervenir au point 4.4 qui est identique aux explications fournies par M. le Municipal Neukomm. M. Meichtry donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre Conseil a appris, par la communication de notre Municipalité datée du 10 mars 2017, l'effondrement d'une partie de la route du Pont- de-Pierre, qui a nécessité la fermeture de cette dernière.

Depuis plus de 10 ans, les Montreusiens sont surpris par la fréquence de ces glissements de terrain, sur le domaine public ou sur des terrains privés, dans les hauts de notre commune.

Notre Conseil est régulièrement rassuré, le Service des travaux publics, en collaboration avec le service de voirie et des espaces verts, met en place une surveillance régulière du ou des secteurs concernés, tout en précisant que les déformations datent de plusieurs mois, voire années.

Ce qu'il faut comprendre dans ces ouvrages, ils sont tous drainés lors de leur construction. Avec le temps les drainages se bouchent, provoquant progressivement divers effets visibles sur une période plus ou moins longue, l'eau qui n'est plus évacuée charge le terrain et selon la pente se met à glisser, ce phénomène peut être rapide quand le ruissèlement s'effectue sur la roche et le terrain.

Il ne suffit pas de surveiller ces endroits, il faut anticiper le glissement, en contrôlant les drainages, en drainant en amont, capter l'eau ou décharger la zone au moyen de well-pointes, qui sont des tubes en acier qui drainent l'eau par vacuum à la profondeur voulue.

Dans le cas de ce glissement, je parle donc du glissement du Pont-de-Pierre, nous apprenons que des conduites d'eau du SIGE et des Eaux de Lausanne se trouvent à proximité, dans un état de vétusté avancé, nécessitant leur remplacement. Nous demandons qu'une recherche en responsabilité s'effectue dans l'intérêt évident de nos contribuables. Ces conduites d'eau sont en pression, elles inondent les zones proches en créant des déformations et glissements. Autrement dit qui est responsable de ce désastre ?

Il y a une dizaine d'années, un glissement très important s'est produit au Cubly, au lieu-dit "En Azot". La même similitude, la conduite des Eaux de Lausanne est dans ce secteur, en amont de la zone de glissement. Avec en plus une ligne à haute tension à proximité générant des courants vagabonds qui perforent les conduites. Je demande donc à titre préventif qu'un contrôle approfondi de cette conduite par découverte des terres et également son remplacement si nécessaire. Il est bien clair que ces travaux de contrôle ne peuvent se faire que sans pression, c'est-à-dire sans eau.

A remarquer que dans la communication concernant "En Azot", on est de nouveau dans le secteur où l'on a ces grosses conduites d'eau, qui ont un certain nombre d'années, qui sont mises sous une pression que l'on dira énorme, et ceci est une piste pour expliquer pourquoi notre commune a toujours des glissements de terrain avec des problèmes d'eau, parce que tous ces problèmes proviennent de l'eau.

En vous priant de prendre note de ce qui précède, je vous remercie de votre attention ».

Le premier postulat émane de M. Florian Chiaradia et il a pour titre : « Pour une stratégie de développement de la mobilité douce ». M. Chiaradia développera son postulat au point 8 de l'ordre du jour.

Le deuxième postulat émane de M. Olivier Müller et a pour titre : « Places de jeux : Etat des lieux et perspectives à court et moyen termes ». Ce postulat sera développé lors du prochain Conseil.

Le troisième postulat émane de M. Julien Chevalley et a pour titre : « Donner la possibilité aux commerçants de la commune d'offrir des crédits de parking à leurs clients via la nouvelle application park now. Ce postulat sera développe lors du prochain Conseil.

M. le Président donne les titres des 7 interpellations qui seront développées au point 9 de l'ordre du jour.

1) Interpellation de M. Yanick Hess concernant : « Travaux à venir sur la route de Glion ».
2) Interpellation de M. Romain Pilloud concernant : « La poste de proximité en danger ».
3) Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst concernant : « Nos écoles dans les villages – la rentrée 2017 – 2018 ».
4) Interpellation de M. Florian Chiaradia concernant : « Montreux et l'autoroute : une relation à soigner ».
5) Interpellation de M. Franco Meichtry concernant : « Le juste prix ! ».
6) Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de l'état de l'esplanade de Territet et de l'entretien de celle-ci.
7) Interpellation de M. Vincent Haldi intitulée : « La Municipalité souhaite-t-elle la disparition du Marché alimentaire de Montreux ? ».

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

6.1 sur le préavis No 48/2016 relatif à la sécurisation et au développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE), à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'000'000.- au maximum pour les études d'avant-projet dans le prolongement du concours sous forme de mandats d'étude parallèles. (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La durée exceptionnelle du travail de la commission, qui a eu besoin de 5 séances, s'explique par une seule raison :

La commission a dû faire le travail de la Municipalité, en raison de la qualité insuffisante du préavis.

En effet, alors qu'il s'agit pourtant du plus important projet de toute l'histoire de la commune en termes financiers, la commission a constaté très rapidement au cours de ses travaux que le préavis reflétait un grand flou dans sa préparation, proposant des orientations notamment n'ayant fait l'objet d'aucune concertation sérieuse.

Il sera d'ailleurs extrêmement difficile à ce Conseil, ce soir, de savoir pour quel projet exactement il doit voter un crédit de pré-études de CHF 3'000'000.-.

Dans ce projet de la plus haute importance, je me permets de lister ici, comme je l'ai fait à la fin des travaux de la commission, toutes les incertitudes qui se sont révélées au fur et à mesure de nos travaux.

<u>Incertitude vis-à-vis de l'ECA</u> :

Nous avons constaté que cet interlocuteur central pour le projet n'avait pas du tout la même appréciation que la Municipalité de la situation. A l'issue des travaux, on ne connaît pas la position exacte de l'ECA et un profond malaise semble exister entre l'ECA et la Municipalité.

Aucun document écrit n'existe, qui puisse clarifier ce qui est attendu réellement par l'ECA.

La position de notre Syndic, président des pompiers suisses, semble d'ailleurs le mettre en porte-à-faux avec cet organisme.

<u>Incertitude juridique</u> :

Une solution inscrite dans le programme du concours sur mandats d'études parallèles semble-t-il, consistant à créer une passerelle pour évacuer le public du Stravinski sur le parking du Lorius, a ensuite été déclarée plus tard comme contraire aux dispositions juridiques, puisque débordant du gabarit fixé par le PPA.

Comment savoir aujourd'hui ce qui est réellement possible, si un élément aussi important du programme transmis aux architectes est

ensuite retiré ? Quel est le niveau de vérifications des aspects juridiques de base, indispensable pour lancer des mandats d'étude ? Cet exemple laisse planer un grand doute, et nous pensons qu'il y a un manque de solidité sur le plan de l'analyse juridique, en tout cas au vu de ce que nous avons pu entendre durant les séances.

Par ailleurs, au cours des travaux, la commission s'est entendu dire, par le coordinateur technique du projet, que la salle du Stravinski avait été mise à l'enquête comme une halle pour expositions et non pas comme salle de concert avec 4000 places autorisées. Une affirmation corrigée par la suite, mais qui montre à quel point les aspects juridiques paraissent flous dans l'analyse de ce projet.

Incertitude sur le financement :

L'engagement du canton paraît totalement incertain. La Municipalité a tout d'abord dit que seule la salle de 6000 places pouvait justifier un soutien financier cantonal important. Puis, maintenant que cette salle n'est plus envisagée, il nous est dit néanmoins que le canton pourrait participer à hauteur de 15 millions.

Aucun engagement écrit n'existe de la part des hôteliers, ni d'aucun privé, sur une volonté de participer financièrement. Alors que la Municipalité parlait au départ d'un possible partenariat public-privé, elle n'en parle plus du tout maintenant, évoquant uniquement des subventions et des taxes.

Aucune indication n'existe non plus quant à une participation sérieuse des autres communes du district. Alors que la transformation du Centre de Congrès est discutée depuis des années, rien ne semble avoir été entrepris pour vérifier ce que les communes du district pourraient accepter réellement de financer sur cette enveloppe de 88 millions.

Incertitude d'approche concernant le marché, business plan, analyse de marché :

C'est un des aspects les plus graves de l'impréparation de ce dossier.

En commission, le directeur du Centre de Congrès a dit que les études de marché, je cite : « On peut leur faire dire n'importe quoi ». Est-ce ainsi qu'on prépare un dossier à 88 millions de nos jours ?

Aucune indication de la part des hôteliers, ni aucune prise de position de leur association sur le futur, leur attente, les perspectives qu'ils pensent pertinentes, n'a pu être transmise à la commission. Il n'y en a pas non plus dans le préavis d'ailleurs.

Aucune démonstration n'a été présentée sur les potentiels de retour sur investissement, les potentiels de croissance de segments de marché. Rien.

Seul le Montreux Jazz Festival, parmi les organisateurs, a pu donner une explication claire de ses attentes, les autres festivals ou grandes manifestations n'ont rien transmis, ou n'ont pas été consultées, pas plus que les grands producteurs romands de spectacles, tels que Opus One,

Live Music Production ou encore Sold Out Production, alors même qu'ils utilisent cette salle et qu'ils ont beaucoup de remarques à faire.

Incertitudes sur la logistique et les contraintes d'exploitation des nouvelles propositions :

Les questions de parking, de fermeture de l'avenue Claude Nobs pour les grands événements, de dégagements et zones de stockage n'ont pas fait l'objet d'une synthèse qui aurait pu accompagner le projet de pré-étude. On envisage donc de mandater un bureau pour 3 millions, sans indications claires sur le contexte dans lequel le projet doit être imaginé, sur le plan de l'exploitation.

C'est dans ce contexte de flou et d'imprécision, pour ne pas dire d'impréparation, que nous devrions aujourd'hui voter un premier crédit d'étude pour un bâtiment déjà budgétisé à 88 millions, alors même qu'il n'est occupé en moyenne qu'à 20% ou 30% de sa capacité.

Nous aurions pourtant besoin que des perspectives de croissance soient présentées, ce qui ne veut pas dire garanties, évidemment. Ces perspectives devraient nous permettre de comprendre où nous voulons aller. Traduit en terme hôtelier, voulons-nous construire un trois étoiles, un quatre étoiles, un cinq étoiles ? Et bien c'est une question, quand on construit un hôtel, à laquelle on répond en faisant une étude de marché. On ne lance pas les études de construction avant d'y avoir répondu.

Tout cela n'a pas été préparé et le préavis a été lourdement transformé en cours de séance, une chose totalement inédite, en tout cas en ce qui me concerne, malgré le nombre de préavis que j'ai eu l'honneur d'étudier en commission.

Mesdames et Messieurs, ce préavis n'est simplement pas au point. Il a été préparé par la Municipalité avec une méthode de séances entre deux portes et un manque de sérieux qui n'est pas acceptable pour un projet aussi important.

Décider de lancer cette première étude dans ce contexte, sans étude de marché, sans planification solide du financement, c'est simplement mettre la charrue avant les bœufs. On ne s'amuse pas à faire cela avec un projet à 88 millions d'argent public. Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chers collègues,

Le groupe socialiste était très inquiet suite à la lecture du préavis relatif à la sécurisation et au développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux. En effet, les montants estimés pour les travaux étaient tout simplement pharaoniques et la salle à 6000 places, qui sortait comme du chapeau d'un magicien, ne présageait rien de bon...

Mais depuis le 16 novembre dernier à aujourd'hui, plusieurs mois se sont écoulés... Et pourquoi autant de temps, me demanderez-vous ? Tout simplement, parce que la commission nommée par votre Conseil a souhaité comprendre tous les tenants et aboutissants de ce dossier plus que complexe.

Ainsi, 5 séances de travail ont été nécessaires, afin de permettre aux commissaires de poser toutes leurs questions et surtout, je le répète encore, de comprendre la pertinence des choix proposés. Dès lors, il s'est avéré déjà lors de la deuxième séance, lors de laquelle bon nombre de partenaires culturels, tels que Monsieur Jaton, Directeur du Montreux Jazz, Monsieur Smets, Directeur de la Saison Culturelle, Monsieur Gailloud, Directeur du MAG et Monsieur Crégut, Directeur du 2m2c ont été invités, que la salle de 6000 places n'intéressait aucun des partenaires du 2m2c.

Cela a engendré une volonté de la part des membres de la commission d'aller encore plus en avant et ainsi de rencontrer les autres intervenants dans ce dossier : Monsieur Frassen de l'ECA, le bureau d'architectes et ingénieurs gagnant du MEP, les spécialistes de la Commission chargée de l'entretien du bâtiment 2m2c et à nouveau les partenaires culturels.

Cette nouvelle façon de travailler en commission, que je qualifierais de hautement participative pour les simples conseillers de milice que nous sommes, a été pour moi et pour les autres membres de la commission une première, je crois. Ainsi, pour ma part, j'ai eu le sentiment d'avancer dans ce dossier petit pas par petit pas, en même temps que la Municipalité. C'est une manière très innovante de travailler sur un dossier aussi important ! Est-ce que la Municipalité avait peur de partir dans des choix trop arrêtés dès le départ ? Pourquoi les partenaires n'ont-ils pas été consultés plus en amont, lors de l'élaboration du préavis ? D'où l'idée de cette salle de 6000 places est-elle sortie, alors que personne n'en veut et que pour des questions de bon sens, faute d'utilisateurs, elle a été abandonnée ? Je n'ai pas vraiment de réponses à ces questions...

Pourtant, après toutes ces séances d'analyse approfondie avec les différents intervenants, nous avons été convaincus.

Convaincus surtout, par le professionnalisme du bureau d'architectes et d'ingénieurs qui ont été retenus pour le MEP. Le projet tel que travaillé et tout simplement génial, tant il permet au 2m2c de gagner en modularité et en fonctionnalité. Deux nouvelles salles, plus petites vont être créées au A1 et B1. Ce qui est très bien pensé c'est le fait que chaque salle va avoir son propre hall, son propre vestiaire, ses propres commodités, son espace bar, etc. Cela va permettre donc d'avoir plusieurs événements et manifestations en même temps avec des publics cibles très différents. Ce projet va permettre de faire vivre cette maison de manière optimale. Le Centre va gagner en attractivité et compétitivité.

Mais pour quel public cible ? Et bien, c'est là que le bas blesse !!! En effet, aucun business plan n'a pu être dressé et présenté à la commission. Il n'y a pas de vision du développement de la culture à Montreux, dans le nouveau Centre tel que proposé. Est-ce que des partenaires existants pourraient exploiter à l'année ces nouvelles salles ? Est-ce que des grands opérateurs

de concerts comme Opus one, Live Music Production ou d'autres vont rentrer dans ces nouveaux espaces ? Est-ce que la saison culturelle va être remaniée et revue ? Est-ce que la gouvernance du 2m2c sera remaniée et revue afin d'être en accord avec le nouvel outil de travail ?

De plus, avec quel financement va-t-on pouvoir réaliser ces travaux ?

Pour faire taire ces inquiétudes, nous avons reçu un certain nombre d'engagements de la part de la Municipalité :

- Premièrement, le dépôt du préavis du crédit d'étude sera accompagné de la production d'une étude de marché sérieuse. J'ose espérer que cela laissera le temps à la Municipalité de venir aussi avec la vision de la culture de congrès et d'évènement dans notre commune et peut-être même dans notre région.
- Deuxièmement, le dépôt du préavis du crédit d'étude sera également accompagné de la production d'une étude financière. Notre Syndic a suggéré la piste de l'introduction d'une taxe communale pour la promotion touristique, perçue sur les nuitées des hôteliers dans notre commune, afin de financer une partie des travaux.

Dès lors, ces 2 engagements de poids conditionnent l'acceptation du groupe socialiste, à l'octroi de ce crédit de 3 millions, pour les études d'avant-projet.

Dernier bémol, pour le groupe socialiste : le financement communal en vue du développement de l'ex parcelle Held, tel qu'évoqué lors de la dernière séance de commission et détaillé à la page 10 du rapport. Je me permets de vous rappeler que c'est grâce à différents postulats socialiste, Verts et Montreux Libre, que la Municipalité de 2010 a décidé d'acquérir cette parcelle, hautement stratégique du point de vue de son emplacement et de son potentiel de développement. Or aujourd'hui, au lieu de vouloir investir 50 millions dans son développement, la Municipalité nous dit qu'elle en investira plus que 15 et qu'elle laissera le soin à d'autres partenaires d'investir. Cela nous laisse assez perplexes et nous serons très attentifs, car les intentions socialistes restent quant à elles inchangées sur cette parcelle : nous voulons des logements à loyers abordables et subventionnés, des appartements protégés et le maintien du NED et du Skatepark.

En conclusion, le groupe socialiste dit Oui ce soir, dans une grande majorité, afin d'aller de l'avant et comme le disait Monsieur Chabert lors d'une des séances, je cite : « Que l'on ait une idée précise de ce que l'on a sous les pieds ». Toutefois, nous maintenons notre demande formulée lors du dépôt du préavis, à savoir que le crédit de construction final, puisse être soumis au référendum automatique. Les Montreusiennes et Montreusiens ont droit à avoir le dernier mot, dans le développement de leurs infrastructures. Je vous remercie ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Gaëtan Cousin donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Le groupe des Verts tient à remercier la commission nommée pour l'examen du préavis relatif à la sécurisation et au développement du CCE pour le travail conséquent et très utile qu'elle a accompli.

Nous nous réjouissons des modifications proposées et notamment de l'abandon du projet de la salle à 6000 places, et de l'amendement no 2 conditionnant le dépôt du préavis à la production d'études de marché et de financement qui – nous partageons l'avis de la commission – manquent encore au projet.

Nous vous invitons donc à accepter le préavis avec l'amendement no 2 et suivrons avec attention les futures étapes de ce projet important pour notre commune ».

La discussion continue.

M. Daniel Manzini donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En préambule, j'aimerais relever la qualité du rapport rédigé par le Président de la commission. Je crois qu'il n'était vraiment pas facile de réaliser une synthèse de tous nos échanges durant les cinq longues séances de notre commission. Donc merci à lui. C'est vraiment un outil qui sera utile pour la suite du processus. Je profite aussi de l'occasion pour remercier Mme Nadia Bernard, secrétaire, qui a transcrit avec précision et minutie toutes les notes de séance que l'on a reçues au fil de la commission.

Je ne souhaiterais pas être redondant, parce que c'est vrai que l'on ne s'est pas concerté avec M. Emmanuel Gétaz et Mme Irina Gote, mais je trouve quand même utile de relever que l'on a tous vécu et entendu les mêmes choses, et je pense que même si on le répète - je voulais biffer des interventions qui ont déjà été dites - il est quand même utile d'y revenir.

Pour revenir au travail de la commission, j'aimerais tout d'abord vous faire part d'un sentiment. Le sentiment dont M. Gétaz a parlé, qui mêle à la fois de l'incohérence et de l'improvisation.

Concernant le sentiment d'incohérence, je rappellerais que durant la visite du bâtiment et lors de la première séance de la commission, la Municipalité nous a présenté le projet de la grande salle de 6000 places, avec tous les avantages de rentabilité qu'elle pouvait engendrer, tant au niveau culturel que commercial. Il s'agissait même d'un élément essentiel dans le but d'obtenir une subvention de la part du canton.

Lors de la deuxième séance de commission nous avons accueilli M. Jaton pour le Montreux-Jazz, M. Smets pour la Saison Culturelle et M. Gailloud du Montreux Art Gallery.

A ce moment-là, nous avons été très étonnés que ces derniers n'accueillaient pas cette nouvelle salle avec enthousiasme. M. Jaton

n'envisageait pas de faire vivre cette salle hors festival, M. Smets estimait qu'il éprouvait déjà bien des difficultés à remplir le Stravinski et M. Gailloud regrettait la disparation de surfaces au profit de la nouvelle salle. De plus, il nous avouait qu'il avait appris le projet par la presse.

Durant la quatrième séance, lors de la présentation du projet par les architectes, la grande salle avait disparu. Difficile de suivre dès lors la collaboration entre les principaux partenaires du 2m2c et la Municipalité.

Pourquoi faire figurer dans le préavis, la création d'une nouvelle salle de 6000 places, alors que les partenaires culturels n'y voyaient pas d'utilité ? Il aurait été plus judicieux de contacter les partenaires culturels avant la rédaction du préavis plutôt qu'après. Et puis, la part cantonale est-elle toujours d'actualité sans la présence de la grande salle ?

Concernant le sentiment d'improvisation, ce n'est que lors de la toute dernière séance, la cinquième, que la Municipalité nous a présenté une clé de répartition originale du financement du projet. J'y reviendrai tout à l'heure.

Durant les quatre premières séances, il n'avait jamais été fait état d'un financement à hauteur de 25 à 30 millions de la part des hôteliers. On peut déjà les remercier. D'ailleurs on n'en trouve aucune trace dans le préavis. Je n'ai pas été le seul commissaire à avoir été surpris. Il s'agit quand même de 25 millions. Alors pour quelles raisons avoir présenté cette option à la dernière minute ? Sur un tableau blanc. A la va-vite. Pourquoi sans traces écrites ? Le Conseil serait en droit de savoir et d'avoir des réponses à ces questions.

Pour revenir au préavis, la commission s'est penchée sur le bilan de l'exploitation actuelle du 2m2c, peut-être les prémices du business plan.

Sans nier les retombées économiques pour notre région, il s'agit de garder à l'esprit que notre commune, au travers de son budget, finance aujourd'hui à hauteur de 5 à 6 millions, chaque année, le 2m2c. Quand on sait que le chiffre d'affaires du 2m2 oscille entre 7 et 8 millions, on doit bien reconnaître que nous sommes les meilleurs clients d'un bâtiment, dont nous avons déjà financé la construction, pour plus de 120 millions.

Le travail en commission, aura permis de mettre en lumière, la faible utilisation des surfaces du Centre pour les congrès. En 2015, c'est les chiffres que l'on nous a donnés, le 2m2c n'a accueilli que 9 congrès de tailles relativement faibles. En moyenne, seuls 4'000 à 5'000 m2, sur les 18'000m2 du Centre, ont été loués, et cela, sur seulement 21 jours d'exploitation.

Il y a certes les deux semaines du jazz, le Polymanga ou Tatoo qui tirent leur épingle du jeu. Mais c'est un peu l'arbre qui cache la forêt.

Du point de vue culturel, le bilan est également inquiétant. Dernièrement, le Montreux Comedy et le Septembre Musical ont sollicité notre Conseil pour se maintenir hors de l'eau. Pour la saison culturelle, les affluences ne font pas rêver. Concrètement, sur les 15 soirées

programmées, seules trois ont dépassé les 1500 spectateurs. 6 à 7 soirées tournent autour des 800 à 900 spectateurs, donc la capacité qui nous serait limitée par l'ECA et on a encore 5 soirées qui comptabilisent moins de 400 billets vendus.

On trouve même un concert qui n'a attiré que 413 spectateurs, dont 312 invitations. En clair, c'est 101 billets vendus pour une salle de 1800 places. Si l'on tient compte des frais de location de la salle que l'on paie et du cachet des artistes, donc c'est presque une subvention de CHF 500.- à CHF 600.- par billet ou par spectateur se trouvant dans cette salle. Tant mieux pour ces quelques privilégiés, mais cela interpelle quand même, la commission l'a été, sur la nécessité d'une salle de 6000 places... .

Ces chiffres figurent dans le rapport de gestion et ont été transmis à tous les commissaires.

L'objectif est donc de bien prendre en compte la réalité. On nous a trop souvent affirmé, qu'une fois transformé, le 2m2c pourrait améliorer de façon substantielle sa rentabilité. On ose y croire. Néanmoins, actuellement la situation n'est pas aussi encourageante qu'on veut bien nous le dire. Il s'agit d'en tenir compte avant de prendre des engagements financiers à hauteur de 80 à 100 millions.

L'enjeu financier est capital et il s'agit de s'y pencher avec précision. La question est de savoir si nous avons les moyens de financer le projet proposé. La question a été posée en commission et la réponse est clairement non.

Face à cette réalité, M. Wehrli nous a présenté un plan de financement inédit, qui n'apparaît pas dans le préavis et qui nous a été communiqué oralement, sans document écrit, durant les dernières heures de la commission. Je l'ai évoqué précédemment.

Le principe est celui des trois tiers. Le montant global de l'investissement serait pris en charge pour un tiers par notre commune, un tiers par une taxe perçue sur les nuitées (une taxe, qui soit dit en passant, serait accueillie favorablement par les partenaires hôteliers) et le dernier tiers par le canton, les communes de la Riviera et les autres partenaires régionaux.

Concrètement, comme cela nous a été expliqué sur le tableau, si le coût de l'investissement est de 75 millions, ce sont 25 millions à la charge de la commune, 25 millions à la charge des hôteliers et 25 millions à la charge du canton et de la région. Si c'est 90 millions, ce sont 30 millions pour la commune, 30 millions pour les hôteliers et 30 millions pour les partenaires régionaux.

Donc c'est bien sur cette base de répartition, qui n'est pas écrite dans le rapport, que nous commissaires avons accepté en définitive de faire partir le projet, dans la mesure où la charge communale serait réduite en définitive pratiquement d'un tiers supplémentaire par rapport à ce que l'on avait dans le préavis de départ.

Concrètement et en conclusion, il s'agit d'un joli coup de poker. On paie pour voir. Il s'agit maintenant à la Municipalité d'entreprendre les démarches, comme l'a relevé M. Gétaz, auprès des Conseils communaux de la région, du Grand Conseil et nous soumettre le préavis relatif au prélèvement de la taxe sur les nuitées. Selon les affirmations, l'adoption par notre Conseil de cette nouvelle taxe pourrait déjà être votée lors du Conseil du mois d'octobre de cette même année.

La promesse nous a été faite que le paquet serait ficelé très prochainement. Les garanties semblent solides, j'ose espérer. Néanmoins, notre groupe restera très attentif à ce que ces promesses se concrétisent.

On accepte donc ce soir de payer trois millions, pour voir. Maintenant, je crois que c'est à la Municipalité de nous prouver que ses promesses on va les concrétiser ! Je vous remercie de votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Yves Depallens donne lecture de son intervention :

« Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le groupe PLR salue l'esprit d'ouverture de la Municipalité et l'excellent travail collaboratif et participatif de l'ensemble de la commission qui a permis une adaptation et un redimensionnent du projet (abandon de la salle de 6'000 places dans le programme).

D'autre part, le groupe PLR se réjouit également de l'implication des principaux acteurs du 2m2c, à ce stade du projet, qui permettra certainement d'une part de répondre à leurs besoins actuels et d'autre part de disposer dans un avenir des plus proches d'un outil exceptionnel pour l'économie d'accueil de Montreux et de la Riviera.

Aussi, tout en soutenant l'amendement no 2, à savoir de conditionner le dépôt du préavis du crédit d'étude à la production d'études de marché et de financements basées sur l'avant-projet tel que définis au travers de la commission, le groupe PLR rend attentif la Municipalité que le résultat de cette étude soit interprété dans la dynamique et la spécificité unique de Montreux.

Effet, à titre d'exemple, la Swatch ne se serait jamais réalisée si les dirigeants de l'époque du Swatch Group avaient suivi à la lettre les conclusions de l'analyse de marché. Dès lors, le groupe PLR recommande l'acceptation de ce préavis amendé. Je vous remercie de votre attention ».

La discussion se poursuit.

M. Christophe Privet souhaiterait revenir sur deux déclarations. La première celle qu'a faite son collègue M. Emmanuel Gétaz et secondairement M. Daniel Manzini, sur les chiffres du canton.

M. Privet souhaite juste repréciser une chose, et d'ailleurs cela ressort très clairement du rapport de la commission, et il félicite le Président de la commission pour son travail. Nous n'aurons pas CHF 15'000'000.- du

canton, cela c'est déjà exclu. M. Wehrli est très clair sur ce point, il n'y a pas CHF 15'000'000.- qui vont venir du canton. Donc nous n'avons pas CHF 30'000'000.- qui viendront des différents acteurs régionaux ou cantonaux.

M. Leuba a laissé entendre à M. Wehrli – si jamais ce dernier corrigera M. Privet – qu'éventuellement le Grand Conseil pourrait se pencher sur une sorte de don qui serait estimé entre 3 à 5 millions selon les discussions qu'ils ont eues dans le bureau de M. Leuba, le reste étant une dette, donc un montant que la Commune de Montreux devra rembourser, et qui sera accordé sans intérêts.

Ceci est déjà un point que M. Privet souhaitait remettre clairement dans la discussion, afin que l'on ne pense pas qu'il y aura CHF 30'000'000.- qui vont venir et qu'ils ne seront pas à rembourser. Sur cette somme il y aura entre 10 à 12 millions qui devront être remboursés, pour autant que le Grand Conseil accorde cette aide, puisque lors de la décision du Grand Conseil d'accorder ces aides au Palais de Beaulieu et simultanément à Montreux, il a été, durant les débats du Grand Conseil, rappelé que c'était le dernier tour de table et que pour des raisons d'équité on ne pourrait plus accorder de montant à des Centres de Congrès tel que Montreux ou par exemple le Palais de Beaulieu, sans que les autres puissent aussi en bénéficier. Ceci est un point important.

En ce qui concerne l'aspect de la taxe pour les hôteliers, M. Christophe Privet ne cache pas qu'il reste très dubitatif sur ce mode de financement.

Il tient ici à rappeler, qu'il a rendu justement un rapport sur l'état de l'hôtellerie vaudoise, il n'y a pas longtemps, et qu'il y a plusieurs aspects à prendre en compte.

Le premier aspect c'est que les chiffres de Montreux ne sont toujours pas revenus au niveau de 2008, en termes de nuitées. Ceci est le premier des points.

Le deuxième des points, on finance actuellement le tourisme et l'hôtellerie de manière massive. Encore il n'y a pas longtemps le Conseil National a rajouté une aide de plus de 280 millions à l'intention du tourisme et des hôteliers. Donc on a ici, suite au franc fort et à la problématique hôtelière suisse, des subventions massives qui sont versées.

M. Privet reprend les déclarations de la Présidente de l'Association des hôteliers montreusiens, tout au long de l'année 2016, et il n'a pas le sentiment que l'on puisse imaginer ce soir ou dans le futur, que les hôteliers, avec un grand sourire, décident d'introduire une nouvelle taxe à l'intention de leurs visiteurs. M. Privet ne sait pas qui va la payer, parce que franchement il devient facile de dire que l'on introduit une taxe et puis indirectement on va trouver d'autres solutions, au pire, pour la subventionner.

Donc là, encore une fois sur ce point, à titre personnel, M. Privet sera extrêmement attentif sur ce mode de financement qui est proposé, qui

est intéressant – il ne dit pas le contraire – mais il reste vraiment dubitatif sur ce plan-là.

Pour rebondir sur les propos de M. Daniel Manzini, par rapport à la partie de poker, M. Privet souhaite juste rappeler aussi une chose, c'est que cette petite partie de poker que l'on fait ce soir elle coûte CHF 214.- par ménage montreusien. Il souhaitait juste mentionner ce montant, pour que les montreusiens soient au clair. Ce que l'on va voter ce soir et bien cela représente, pour chaque ménage, CHF 214.-.

M. Privet souhaite aussi profiter de ce qu'il a la parole pour poser une question à M. le Président de la commission sur un point. M. Privet a lu avec intérêt l'article du 24 heures de cet après-midi, qui est la suite de quatre articles qu'il a trouvés extrêmement positifs à l'égard du 2m2c, ces articles ayant été publiés durant les travaux de la commission. Simplement M. Privet aimerait savoir une chose à propos de l'article d'aujourd'hui, est-ce que M. le Président de la commission a été contacté par le journal 24 heures pour éventuellement donner un point de vue de la commission ? M. Privet pose cette question en regard de ce qu'il a entendu des commissaires.

M. Olivier Raduljica, Président de la commission, répond qu'il n'a pas été contacté par 24 heures.

M. Privet, il est vrai, s'est posé la question si M. Raduljica avait été contacté, parce que dans l'article on peut lire la chose suivante : « En collaboration avec une commission du Conseil communal et les acteurs culturels de la cité... », là pour M. Privet c'est bon, c'est corrigé, M. Privet a compris que c'est la commission qui a fait venir les acteurs culturels, sur ce plan-là il est au clair. Par contre ce qui l'a surpris : « Fruit d'un consensus plusieurs éléments sont déjà acquis précise M. Laurent Wehrli ». M. Privet aimerait savoir quel consensus la commission a validé ce soir, à l'écoute de ce qui a été dit par les commissaires, si ce n'est que l'on va voter sur ces CHF 3'000'000.-.

M. Olivier Raduljica, Président de la commission, répond que ce qu'il peut dire à M. Christophe Privet, s'il prend l'exemple de la salle de 6000 places, c'est que l'étonnement et le mécontentement des commissaires sur cette salle de 6000 places, qui n'était pas voulue par les acteurs culturels, étaient plus que palpables.

La discussion continue.

M. Tal Luder donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Après les interventions de mes préopinants, je serai bref car de nombreuses questions ont déjà été développées.

Pour rappel, cette commission fût exceptionnelle : la complexité de l'objet à traiter, le nombre d'heures de séance durant lesquelles nous avons travaillé, le nombre de documents fournis qu'il a fallu consulter, afin d'essayer de comprendre les imbrications ainsi que les tenants et aboutissants de ce Centre, tout ceci fût pour ma part une lourde charge.

Ce projet doit aller de l'avant à présent ; la commission a été entendue et la production des études de marché demandées sera la prochaine étape qui nous permettra d'accepter ou de refuser de continuer sur ce projet unique à tous les sens du terme. Cependant, nous ne sommes pas prêts à signer un blanc-seing à la Municipalité ; il faudra continuer à travailler tous ensemble afin que ce Centre 2M2C soit réellement au service de notre Commune, car n'oublions pas que ce sont souvent les contribuables de notre ville qui " prêtent " leur territoire afin que s'y déroulent des événements auxquels ils ne participent parfois même pas.

À ce propos, nous espérons que la Municipalité fera tout son possible pour que le Centre et le restaurant prévu dans celui-ci soit accessible aux Montreusiens et au public tout au long de l'année, et que son offre sera de qualité, originale, le tout à un prix raisonnable.

En conclusion, le groupe UDC soutiendra ce préavis, ainsi que l'amendement no 2, mais restera attentif aux propositions qui nous seront faites. Nous pourrons à ce moment là prendre position quant à notre volonté de continuer à appuyer ou non ce futur chantier. Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme plusieurs d'entre vous, j'ai été pris d'une sorte de vertige l'automne dernier en prenant connaissance du préavis sur le plafond d'investissement et de ce préavis 48/2016 demandant l'allocation d'un crédit d'investissement de 3 millions de francs destinés à financer des études de restauration, de rénovation et d'entretien du CCE.

Disons, pour être positif en premier lieu, notre reconnaissance à la commission, qui a fourni un gros travail d'analyse et de propositions, à son président, qui a effectué un excellent rapport, et à la Municipalité pour sa capacité d'approfondir ou de remettre en cause ses positions initiales.

A l'heure du vote sur les conclusions amendées du préavis, je voudrais dire mon embarras qui est un signe manifeste de méfiance envers cette sorte de poule aux œufs d'or qu'est le CCE. Nous avons déjà consenti des dizaines de millions de francs pour des investissements qui n'ont jamais été rentabilisés et qui, au contraire, nous contraignent à en consentir de nouvelles tranches pour mettre en conformité les bâtiments avec de nouvelles normes de sécurité, par exemple. Vous consentirez, chers collègues, que nous ne sommes pas dans une position très gratifiante. Il y a belle lurette qu'il n'y a plus de symposium nous garantissant soi-disant les retombées économiques des investissements consentis. J'éprouve le sentiment désagréable que nous sommes soumis à une telle pression que nous avons perdu une partie de notre liberté d'agir. Il y aurait donc largement lieu de refuser ce préavis.

Cependant, j'ai de la peine à me désolidariser de celles et ceux qui croient à un avenir radieux, qui considèrent que la Commune a le devoir et les moyens de faire face à ses obligations de propriétaire du CCE.

Quand j'étais un jeune Conseiller, je n'hésitais pas à monter aux barricades pour maintenir et pour restaurer le Marché Couvert, pour une prestigieuse salle de concerts que l'on nous envie dans tout le pays, jusqu'à Lucerne !, pour un Office du Tourisme digne de notre renommée internationale. Dès lors, je ne peux me résoudre avec

facilité à rejoindre les rangs des opposants à ce préavis. Il y aurait donc largement de quoi accepter ce préavis.

Il me reste encore quelques minutes d'hésitation et d'embarras, Mesdames, Messieurs ».

La discussion est toujours ouverte.

Mme Susanne Lauber Fürst donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 2m2c fait rêver et à chaque fois que je m'y rends j'éprouve un immense plaisir. Pourquoi alors ce soir je voterai non ?

C'est simple, c'est parce que je ne sais pas vraiment pourquoi, pour quel dossier, pour quel préavis je vote, et avant de dire oui, pour une dépense de 3 millions, et par la suite de certainement 100 millions, j'estime qu'il faut être précis.

Les conclusions nous proposent de voter ce soir sur un avant-projet, tel que défini au travers des travaux de la commission. J'ai cherché cet avant-projet, mais tout ce que j'ai trouvé c'est un rapport, très bien fait, tout à fait, un rapport de commission.

Notre commissaire a également partagé avec nous les plans également fort bien fait, mais encore où est cet avant-projet ?

A cela se rajoute un autre point crucial. Toutes les écoles de management nous apprennent que d'abord on définit la stratégie, ensuite on construit la structure. Je n'ai pas trouvé cette sagesse dans ce préavis. Et de nouveau, comment dire oui à 3 millions avant de connaître la stratégie ?

Et en plus, à mon grand étonnement, on m'a informée que le projet architectural, c'est-à-dire la structure, se ferait, si on suit l'amendement no 2, en parallèle avec l'étude de marché et de financement.

Je ne peux simplement pas croire qu'un tel raisonnement est raisonnable, et voici le raisonnement d'une bonne suissesse, si je ne comprends pas les 3 millions, respectivement les 100 millions qui sont en jeu, je dis non.

Mais je me réjouis de pouvoir dire oui, dès le moment où j'aurai pu étudier un dossier et un préavis avec premièrement une bonne stratégie, deuxièmement un business plan crédible, et troisièmement, et par la suite, un projet architectural qui correspondra aux points un et deux. Merci beaucoup pour votre attention ».

La discussion se poursuit.

M. Yanick Hess relève qu'à entendre certains la commission a fait le travail de la Municipalité. On peut se poser vraiment la question, parce qu'au bout de trois séances, l'ensemble de la commission a décidé, à savoir si on arrêtait là et si on attendait un nouvel objet. On a décidé, on a voté, et la Municipalité a eu la sagesse de revenir, en début d'année, avec un projet bien remanié. Et ceci on peut quand même le saluer.

Quand M. Hess entend que le 2m2c utilise le 20 à 30% de sa capacité, il ne sait pas d'où sortent ces chiffres, il ne veut pas les mettre en cause, mais si l'on prend le pourcentage de l'utilisation d'un terrain de sport, il est aussi très bas et pourtant il est utilisateur de ce genre de place.

Par rapport aux études de marché, effectivement l'amendement demande que l'on vienne avec plus de précisions, M. Hess note néanmoins qu'il y a déjà deux textes sur les études de marché qui ont été remis à la commission. Et globalement, il trouve que la Municipalité a su entendre les critiques et réorienter la direction de cette première étape, et il faut se rappeler que l'on en est à l'étude d'avant-projet.

La situation financière actuelle de Montreux, de l'avis de M. Hess, le permet, et le contexte économique y est favorable.

La discussion continue.

M. Christophe Privet ne cache pas qu'il s'étonne des propos de M. Yanick Hess. Déjà M. Privet note que pour une fois M. Hess n'a pas reproché à une commission ou a un commissaire d'avoir fait de la cogestion dans ce projet. Il tenait quand même à le relever, c'est un côté positif de l'intervention de M. Hess.

Cependant, M. Hess dit à ce plénum que la Municipalité a eu la sagesse de revenir, par la suite, auprès de la commission, avec un nouveau projet. Mais il faut être franc, M. Privet était présent lors de la deuxième séance de la commission, et après avoir posé ses questions à M. Jaton et aux différents intervenants culturels, M. Privet croit que tous ont été, à quelque part, "sous le choc" des réponses qu'ils ont reçues.

M. Privet croit simplement, à titre personnel, il était là lors de cette deuxième séance, qu'il n'y avait pas le choix. La Municipalité devait revenir avec quelque chose de clair, de net et de précis, qui correspondait à ce qui s'est dit et ce qui s'est fait dans cette commission.

Alors, M. Privet apprécie moyennement que M. Hess laisse entendre que la Municipalité est d'une très grande sagesse, a fait super bien son boulot. M. Privet croit que cela a été dit par ses préopinants auparavant, le travail n'a pas été bien fait, preuve en est ce sont toutes ces discussions ce soir sur le futur business plan, sur l'avenir de ce bâtiment, discussions qui ont toujours et encore lieu.

M. Privet tenait juste à dire qu'il ne partageait vraiment pas les propos de M. Hess.

La discussion est toujours ouverte.

M. Alexandre Staeger va quand même revenir sur un certain nombre de points par rapport aux interventions qui ont été faites.

Effectivement, finalement la gauche semble dire que le travail n'a pas été fait convenablement, la droite salue l'ouverture d'esprit de la Municipalité, et M. Staeger doit avouer que lui, là au milieu, ne sait pas trop sur quoi il vote finalement.

Il n'a pas vu les croquis qui ont été présentés lors de la commission. Malgré l'excellent travail de la commission et de son président, il tient à le souligner, car cela n'a pas dû vraiment être facile d'établir ce rapport, mais les croquis n'ont pas été annexés. On n'a aucun document véritablement valable sur lequel se prononcer.

M. Manzini a dit que c'était un peu comme un coup de poker. M. Staeger doit avouer qu'il suit M. Manzini sur cette appréciation, mais M. Staeger ne joue pas au poker avec l'argent de ses concitoyens.

De plus M. Manzini faisait référence au poker, M. Staeger lui voit clairement que l'on demande de signer un chèque blanc. A part les conclusions qui précisent que l'étude coûtera 3 millions, on n'a finalement aucune précision puisque le corps du préavis a été complètement remanié. La commission et la Municipalité disent que finalement ce qu'il y a dedans ce n'est plus tellement valable, alors pour M. Staeger c'est absolument impensable d'accepter ce préavis en l'état.

Finalement, il croit que la plupart des gens ne savaient pas, en tout cas ceux avec qui il a discuté récemment, que le 2m2c n'est pas un bâtiment rentable. Ils pensent qu'avec ce que l'on investit dans le 2m2c, M. Staeger cite : « La commune se fait un max de pognon ». Ce qui n'est pas du tout le cas. M. Staeger croit que cela a été relevé.

Dès lors, Montreux Libre pense, de même que le parti socialiste, qu'il est impératif que le crédit final soit soumis au référendum. Qu'il s'agisse, et là c'était une position un plus propre à Montreux Libre, peu importe pour eux qu'il s'agisse d'un référendum spontané ou d'un référendum facultatif. M. Staeger croit que l'enjeu pour Montreux est de telle taille et qu'il faut prendre le temps de bien préparer le projet.

Dernière chose qu'il voulait dire, il voit déjà la Municipalité répondre qu'il ne s'agit que d'un avant-projet, que pour commander un avant-projet il n'y a finalement pas besoin que tout soit bien défini, etc. M. Staeger se pose en faux par rapport à cette affirmation. Il croit que chacun qui a dû exécuter des mandats pour un client sait que lorsque le client donne à peu près zéro indication, il est très difficile d'exécuter le mandat. Si on demande à M. Staeger d'enregistrer une marque et qu'on ne lui donne pas les pays pour lesquels il va enregistrer cette marque, il est tout bonnement incapable de produire ne serait-ce qu'une vague estimation des coûts que cela va représenter pour le client.

Dans ces conditions, il a du mal à penser que cela en aille différemment s'agissant d'un cabinet d'architectes.

La discussion est toujours ouverte.

Mme Irina Gote a effectivement entendu son collègue M. Daniel Manzini qui disait que l'on paie pour voir. Alors, oui peut-être que l'on paie pour voir si la Municipalité va tenir ses engagements, mais on paie surtout pour voir ce qu'il y a dans ce bâtiment du point de vue technique. Est-ce qu'actuellement son état général est encore bon ? On a actuellement aucune donnée technique. Est-ce qu'il faudra faire des carottages, des investigations, puisque l'on parle surtout d'une mise en sécurité et d'une mise à niveau? Et ces éléments-là aujourd'hui on ne les a pas, les techniciens ont été très clairs là-dessus. On ne sait absolument pas où l'on va. On a juste des estimations financières, mais tout cela ne repose sur rien de concret. Et donc on a besoin de faire

cette étude d'avant-projet pour savoir clairement où on veut aller. Et c'est pour cela que l'on paie.

La discussion se poursuit.

M. Emmanuel Gétaz aimerait revenir sur deux affirmations, la première celle de M. Yves Depallens. Alors c'est vraiment le pire des enfumages que de parler de la Swatch, en disant qu'il faudrait faire la même chose que la Swatch. La Swatch, c'est des génies du marketing qui l'ont définie et qui l'ont lancée quand ils savaient exactement où ils allaient. Ils ont été peut-être surpris par le résultat encore plus inespéré en terme de vente, que ce qu'ils pensaient, mais faire croire que MM. Hayek, père et fils, aient pu se lancer à l'aveugle et qu'ils aient sorti une montre comme cela, commercialisée, en se disant qu'ils verraient bien si cela allait marcher ou pas, alors c'est vraiment prendre les gens pour des imbéciles, M. Gétaz s'excuse, mais c'est de l'enfumage, c'est exactement le contraire qu'ils ont fait. Il n'y a pas plus fort au point de vue marketing que le groupe de MM. Hayek et c'est évident qu'ils avaient fait des études auparavant avant de se lancer.

En tout cas ils avaient l'indication qu'il y avait un vrai marché à conquérir. D'ailleurs c'est un marché que l'horlogerie suisse avait occupé par le passé, ensuite elle s'est faite dépassée par les japonais, et c'est effectivement après une analyse très intéressante et forcément très fouillée qu'ils se sont lancés dans la Swatch. Jamais ils n'auraient risqué, comme on est en train de le faire croire ce soir, leur argent.

Ensuite, sur les buts du crédit d'étude, M. Gétaz est très surpris d'entendre Mme Gote dire qu'il s'agit de vérifier des carottages. Ce n'est pas du tout cela. C'est bien ce que M. Gétaz a dit dans son intervention, on ne sait pas très bien sur quoi l'on vote ce soir, puisque le préavis a été complètement chamboulé par le travail de la commission, et effectivement on n'a pas aujourd'hui un document qui dit ce sur quoi l'on vote réellement.

Mais la réalité c'est que bien sûr il y aura en partie, en partie seulement, des études sur les questions de stabilité, etc., liées au problème sismique, mais on mandate bien principalement, dans ce projet, un bureau d'architectes pour dessiner. Effectivement en commission on a vu les plans, ils n'ont pas été transmis à l'ensemble du Conseil communal, d'ailleurs c'est une erreur de plus dans ce travail de préparation de ce préavis. On a bien montré que l'on est en train de préparer une sorte de palace, et M. Gétaz continuera jusqu'au bout à dire que oui on paie 3 millions notamment pour définir un palace, mais peut-être qu'il nous faut un 3 étoiles. Et tant que l'on n'aura pas fait l'étude de marché avant, on ne saura pas où l'on est sensé aller, et il pense qu'il faut être très précis là-dessus, car il ne s'agit pas du tout uniquement d'étudier des questions de carottage et de stabilité, il s'agit d'un projet architectural principalement, et par ailleurs certaines études de stabilisation seront forcément développées dans la deuxième partie, quand l'on viendra nous demander non pas 3 millions supplémentaires, mais 6, 8, 10 millions supplémentaires.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli, pour la bonne forme, déclare qu'il ose penser que suivant ce qu'il dit cela peut peut-être permettre à certains de rebondir, ou de reprendre la parole.

Son objectif est tout d'abord de remercier la commission et son président pour les débats qui ont eu lieu. La question a été posée très

directement par la Municipalité de savoir si le préavis allait être retiré pour revenir avec un nouveau préavis, afin que la commission puisse continuer son travail, et bien il y a eu l'aiguillage qui a été fait et qui a été évoqué par l'un ou l'autre des intervenants.

La Municipalité est parfaitement consciente d'un certain nombre d'éléments, mais que l'on permette à M. Wehrli de ne pas reprendre tout ce qui a été évoqué, mais peut-être de s'arrêter sur quelques éléments.

Tout d'abord l'on ne part pas complètement de zéro, s'il peut quand même le dire ici, puisque ce bâtiment est relativement connu au gré de ses trois étapes de construction, bâtiment A 1972, bâtiment B 1982 et bâtiment C, soit depuis le niveau de l'avenue Claude Nobs, ce qui s'appelait à l'époque Grand'Rue, jusqu'à la salle Stravinski, en 1992.

M. Wehrli le répète encore une fois ici, la toute première priorité c'est très clairement l'aspect sécuritaire. Il remercie d'ailleurs les commissaires qui ont clairement mentionné leur positionnement, ou comment ils ont ressenti la présence du représentant de l'ECA. M. le Syndic Laurent Wehrli a pris bonne note qu'il devait se récuser dans ce cadre-là, mais toujours est-il que les propos du représentant de l'ECA ont été très clairs, en disant que tant qu'ils n'avaient pas un projet, dans le sens d'un projet architectural, ils ne pourraient pas se positionner.

Deuxièmement, M. Wehrli profite de le dire ici aussi, M. Privet a raison, le canton, par le biais de la loi sur l'appui au développement économique, LADE, pourrait s'engager jusqu'à un tiers du coût total. En l'occurrence les discussions qui ont eu lieu jusqu'à ce jour avec les services de M. Leuba visent plutôt à rester à un tiers inférieur, à savoir 15 millions, et selon la règle de la LADE, à savoir globalement un tiers à fonds perdu et deux tiers sous forme d'un prêt sans intérêts à longue durée. Ces éléments ont toujours été, dans la bouche de M. Wehrli, très transparents. Mais sur cette question aussi, très clairement le canton dit que quand il y aura un avant-projet architectural, validé par les ingénieurs sécurité, validé par l'ECA, il pourra commencer à discuter.

Alors, il est vrai que l'idée de la salle de 6000 places avait intéressé hautement les services de l'Etat. M. Wehrli est retourné voir ces services au vu de l'évolution des travaux de la commission, il semblerait – il est obligé de le dire ainsi parce qu'évidemment l'Etat n'entend pas lui écrire à ce stade pour lui donner une réponse écrite – que la notion de la salle de 6000 places n'est pas forcément rédhibitoire à un soutien cantonal, au gré du renforcement du pôle Congrès par rapport au bâtiment A.

On ne part pas non plus complètement de zéro, puisque le Conseil a accepté il y a quelques mois en arrière, le crédit pour lancer le mandat d'étude parallèle. Quatre groupements d'architectes et d'ingénieurs de sécurité, plus d'autres spécialistes ont déposé les réponses par rapport à ce mandat d'étude parallèle et à l'unanimité le jury, composé de spécialistes extérieurs à la commune et avec uniquement deux représentants municipaux, qui ne faisaient donc pas la majorité du jury, a décidé d'octroyer le premier prix au groupe CCHE, composé d'un certain nombre d'autres spécialistes, notamment des ingénieurs en

sécurité, dont l'un d'entre eux est d'ailleurs venu devant la commission pour préciser un certain nombre d'éléments.

Très globalement, le projet qui est maintenant présenté au travers des travaux de la commission c'est essentiellement le projet lauréat du MEP. La très grande différence entre le préavis et le projet ou l'idée que l'on discute ce soir - il faut être précis dans les termes - c'est la composition du bâtiment A, donc le bâtiment côté Valais, qui est celui qui est le plus lié à la directive sur l'antisismique, puisque construit dans les années 1972 et avec des piliers de cette époque-là, non révisés depuis cette époque. Dans ce cadre-là, la question qui est proposée ici c'est de revenir aux propositions globalement du MEP, à savoir de maintenir des niveaux dans ce bâtiment et de permettre une activité sur chacun des niveaux, avec une entrée par étage, par salle, avec des sanitaires à chaque étage, et tous savent, puisque l'on a siégé pendant plusieurs séances au niveau A 400, qu'il n'y a qu'un bloc sanitaire dans tout le bâtiment.

Si on le lui permet, M. le Syndic Laurent Wehrli ne va pas refaire les travaux de la commission, il voulait juste préciser ces éléments au niveau bâtiment.

Tous comprendront dans quel sens il le dit, tout d'abord s'il y a quelqu'un à blâmer ici c'est lui-même et pas les membres de la Municipalité. La Municipalité n'a pas fait faux, ce n'est certainement que le Syndic qui a fait faux, et évidemment ce n'est que lui qui a discuté avec certains partenaires, qui à un moment donné, en tout cas dans la procédure, avaient des demandes très claires par rapport à cette salle, y compris dans sa volumétrie, dans sa hauteur, dans son dimensionnement, pour permettre un certain nombre de concerts, et qu'ensuite il est vrai, ces partenaires ont évolué dans leur positionnement. Et à quelque part, M. Wehrli se réjouit d'avoir pu avoir ce processus itératif, participatif, qui faisait un complément à ce qui avait déjà eu lieu précédemment, afin de pouvoir, dans toute la mesure du possible, faire que maintenant cette phase d'avant-projet porte vraiment sur un projet porté par les uns et les autres.

En ce qui concerne la clé de répartition, alors oui M. Manzini a raison, M. Wehrli est venu à la dernière séance de commission avec cette question, à la demande de la commission, puisque clairement la commission avait un souci particulier par rapport au coût total.

Au sein de la Municipalité ils ont travaillé un peu différemment, et ils se sont rendus compte qu'il fallait se rejoindre dans les travaux de la commission, et M. Wehrli croit, en toute modestie, que c'est ce qu'ils ont tenté en amenant des précisions sur leurs intentions.

Mais encore une fois la question du mode de financement, pour eux, n'était pas à discuter dans la phase d'avant-projet, puisque comme de toute façon on est obligé d'avancer dans la réflexion sécuritaire de ce bâtiment, à savoir, les deux tiers des coûts initiés par la rénovation ou la proposition de rénovation, soit globalement entre 45 et 50 millions c'est pour la sécurité, ainsi que la mise à niveau. Encore une fois, on connaît

les exemples donnés par M. Wehrli, les toilettes de 1972 dans le bâtiment A, les parois du bâtiment B, qui sont des parois qui ne sont plus construites depuis 15 ans, et qu'il faut de toute manière remettre à niveau. Et donc la question porte essentiellement sur le dernier tiers, certes très important, du développement et de son orientation, quels éléments, quelles orientations.

Dans ce cadre-là, au niveau de la clé de répartition, M. le Syndic entend les inquiétudes du Conseil et ses soucis, mais il aimerait tout d'abord rappeler ici que la base légale existe. La loi sur les impôts communaux permet de créer une taxe sur la promotion touristique, comme elle permet aussi de créer d'autres taxes utiles à la vie d'une commune. Ici on pourrait imaginer, que plutôt d'avoir une taxe sur la promotion touristique, d'avoir une taxe sur l'infrastructure touristique, cette question restant encore ouverte car elle nécessite des analyses juridiques qui sont en cours, et des discussions avec les services du canton, puisque par définition un tel règlement devrait être présenté pour validation aux services cantonaux. Mais M. le Syndic Laurent Wehrli peut assurer que les travaux de rédaction ont déjà commencé, et qu'il est bien dans l'intention de la Municipalité de présenter le préavis pour cette taxe avant le dépôt du crédit d'étude, la phase suivante du bâtiment, comme elle s'engage et comme M. Wehrli s'est engagé en commission, si le Conseil vote ce soir le deuxièmement amendement.

Il aimerait encore insister, puisque beaucoup ont parlé des nuitées, que le but d'une telle taxe n'est pas à porter que sur les nuitées hôtelières, mais sur la vie touristique d'une commune, notamment par exemple en ce qui concerne les restaurateurs, qui pour l'instant ne contribuent pas à la taxe de séjour, qui elle, par la loi, ne peut porter que sur les personnes qui sont en séjour, à savoir soit les nuitées hôtelières, soit les résidences secondaires. Là encore M. Wehrli ne va pas entrer dans tous les détails de ces éléments, mais c'est clairement une idée volontariste de permettre aussi au milieu directement intéressé par le développement d'un tel Centre de Congrès, de pouvoir aussi participer à son amortissement, respectivement à sa prise en charge financière.

La question de la culture, de l'organisation de la culture, de même que de l'organisation du Centre des Congrès, évidemment ce sont des éléments qui sont aussi sur la table, qui doivent aussi pouvoir être définis, tout en sachant que l'un des éléments essentiel, tant du MEP que de l'étape dans laquelle on est, c'est de conserver l'Auditorium Stravinski dans sa pleine capacité actuelle, ce qui ne serait pas permis si l'on ne faisait pas les voies de fuite et les extracteurs de fumée qui sont exigés par la directive des salles de plus de 1000 places.

M. Wehrli espère que tous comprendront, sans vouloir y mettre une once de chantage, que si l'on ne fait rien et bien l'on aura une salle qui est assurée pour 999 personnes, et c'est ensuite à la Commune d'assurer à 100%, y compris sur le plan moral, le fait de laisser entrer plus de personnes dans cette salle.

Cela a d'ailleurs été un des éléments de l'évolution du pourquoi de l'abandon de l'idée de la salle de 6000 places, c'est que par les solutions présentées par le groupe CCHE, dans le cadre du MEP, il a été possible d'imaginer des voies de fuite pour la salle Stravinski, en lui donnant la même capacité qu'elle connaît aujourd'hui, ce qui n'était pas forcément le cas dès le début, au travers des premières études et des premières analyses. Et dans ce cadre-là cela permet tout à fait d'imaginer une voie économique, notamment pour le Festival de jazz ou pour d'autres partenaires, de pouvoir ainsi, en conservant la salle Stravinski dans sa capacité jazz, d'avoir évidemment moins besoin, respectivement d'avoir un autre axe stratégique, que d'avoir une salle comme celle à 6000 places.

Encore une fois, un projet aussi important, la Municipalité est reconnaissante à la commission et au Conseil ce soir, par les différentes interventions, du fait que le Conseil veut partager et porter aussi ce projet. Cela a bien été le but, dés le début, que la Municipalité vienne avec une étape tout à fait nouvelle, d'habitude elle ne fait qu'un crédit d'étude pour des bâtiments communaux. Mais il est apparu, encore une fois ici, notamment par les interactions avec l'ECA mais aussi par la dimension et l'importance de cet outil, de ce bâtiment, qu'il était utile et indispensable de venir avec cette phase d'avant-projet, pour laquelle la Municipalité demande ce crédit, et dans l'intermédiaire de compléter les éléments financiers, respectivement business plan et autres possibilités d'organisation ou de nouvelle organisation.

Il est vrai que dans un premier temps, la Municipalité pensait pouvoir présenter ces éléments plutôt avec le crédit d'ouvrage, mais elle n'a aucun problème, bien au contraire, de venir plus vite avec cela et de venir au moment du crédit d'étude, mais évidemment ce crédit d'étude doit se baser sur la réalité des résultats de l'avant-projet pour être en phase avec cet avant-projet.

Puisque cela a été évoqué, M. Wehrli peut d'ores et déjà dire que la Municipalité partage tout à fait le souci du Conseil, la nécessité évoquée d'un référendum. Elle est convaincue qu'un tel objet nécessite un débat avec la population montreusienne. A ce stade la Municipalité voit plutôt ce référendum à la phase du crédit d'étude, considérant que si l'on a l'avant-projet, les choses sont déjà posées, le crédit d'étude et surtout les éléments techniques qui préparent le crédit d'ouvrage. Il serait peut-être préférable de ne pas faire des réflexions détaillées dans le domaine des études architecturales si l'on pense que ce n'est pas possible d'aller dans telle ou telle direction.

Mais ceci est sans aucun doute l'étape d'après, l'étape de ce soir c'est l'avant-projet afin de permettre d'avancer, à tout le moins, sur l'aspect fondamental et prioritaire qu'est la sécurité, respectivement la mise à niveau, voire du développement par rapport à ces éléments, mais il faut bien se souvenir que l'aspect sécuritaire est un élément qui prime dans la réflexion que l'on doit faire par rapport à ce bâtiment.

M. le Syndic Laurent Wehrli croit pouvoir dire ici que la présentation faite à la commission par les architectes et les ingénieurs de sécurité a été intéressante. Elle a intéressé les membres de la commission, et l'on peut dire ici, à tout le moins, que l'on souhaite que les mesures indispensables liées à la sécurité servent aux deux autres objectifs que sont la mise à niveau, respectivement le développement, par exemple notamment en ayant plus de voies de fuite. Si elles sont bien positionnées cela permet d'avoir aussi plus de voies d'accès dans des salles différentes et donc de pouvoir renforcer la capacité de louer ces salles plus facilement que s'il fallait traverser une première salle pour aller dans la salle no 2, mais M. Wehrli ne veut pas non plus entrer ici dans le détail.

M. Laurent Wehrli tient encore à dire deux choses par rapport aux interventions.

Tout d'abord, à l'intention de M. Christophe Privet, M. Wehrli veut préciser que le journaliste de 24 heures ne lui a pas fait relire l'article ni sa citation. Il a découvert tout comme M. Privet, en lisant l'article ce matin, ce qui était mentionné. M. Wehrli part du principe que le journaliste a imaginé qu'il y avait un consensus vu que la majorité de la commission proposait d'aller de l'avant, mais M. Wehrli n'est pas le journaliste de 24 heures et il ose espérer qu'on ne lui en tiendra pas rigueur dans ce sens-là.

Puis la deuxième chose, il aimerait juste préciser quelques éléments par rapport à la parcelle Held, puisqu'il a entendu Mme Gote évoquer ceci au nom du groupe socialiste, et il l'a lu également dans le rapport.

M. Wehrli est extrêmement désolé si ses propos ont été mal compris et c'est certainement parce qu'il les a mal présentés. La Municipalité veut le développement de la parcelle Held tel qu'il a été défini au travers des préavis permettant l'achat de cette parcelle. La Municipalité veut du logement social, du logement à loyers normaux sur cette parcelle. Elle veut également le Skatepark et le NED.

La question ensuite c'était plutôt, dans ses propos, d'imaginer et d'évoquer rapidement, trop rapidement visiblement, le qui fait quoi dans cette phase-là.

Mais par exemple le fait que le MOB a besoin de voies de garage, vu l'extension des trains qu'ils ont, depuis le début on évoque que le niveau zéro des voies peut être imaginé avec le MOB. La seule chose sur laquelle la Municipalité a avancé, avec un partenaire comme le MOB, mais aussi un partenaire comme la SCHaM et la SOCIM, les deux coopératives d'habitation, c'est d'ores et déjà qui prend en charge au moment de l'investissement, et tous ces partenaires ont dit qu'ils étaient prêts à travailler avec la Municipalité, pour entrer en matière directement à l'investissement, et donc du coup à diminuer l'investissement communal, qui porterait sur les parties liées directement à la Commune, le Skatepark, le NED, les bâtiments administratifs, puisque les deux coopératives immobilières investiraient pour la partie à logements à loyers modérés. Une autre assurance est très intéressée à venir pour le

logement à loyers dit normaux, la caisse AVS, ce n'est pas pour leurs bureaux, puisqu'ils ont déménagé récemment à Vevey, mais c'est pour avoir du rendement avec des bureaux en location. Ces éléments-là c'est plus dans une idée de convention d'investisseurs et qui donc du coup, au lieu que la Commune doive prendre en charge l'entier du processus, selon la bonne formule de nos préavis : « Sous réserve de déductions liées à des participations », et bien cela permettrait de diminuer la charge de la Commune directement au départ, puisque d'autres investisseurs viendraient.

Encore une fois, cette parcelle, ses objectifs et sa vision sont clairement définies, elles ont encore été rappelées par la Municipalité dans le préavis sur le MEP ex Held adopté par le Conseil communal. M. le Syndic espère ainsi avoir clarifié certains éléments en priant de bien vouloir l'excuser de n'avoir pas été aussi clair que cela en commission.

Il remercie le Conseil pour son attention et pour sa volonté de permettre d'aller de l'avant, à tout le moins sur les priorités indispensables, que sont les éléments de sécurité liés à ce bâtiment et à son avenir.

La discussion continue.

M. Christophe Privet est désolé pour les collègues que cela dérange que l'on débatte, ici on est au parlement et il débat, et il est vraiment désolé s'il souhaitait avoir des précisions de la part de M. le Syndic sur ce qui vient d'être dit.

M. Privet remercie M. le Syndic pour les précisions qu'il a apportées. M. Privet s'étonne juste d'un point, c'est pourquoi il souhaitait avoir de la part de M. Wehrli une précision sur ce qu'il entendait par infrastructure touristique, parce que dans le rapport de la commission on aborde que la taxe pour les hôtels. M. Wehrli a donné de nouvelles pistes ce soir et il a utilisé le terme de taxe éventuellement sur les infrastructures touristiques et cela, M. Privet ne le cache pas, le turlupine un peu plus, une taxe sur les restaurateurs, alors que depuis le 1er janvier 2009 il existe déjà une taxe pour les restaurateurs qui est de 2% sur le chiffre d'affaires annuel, dont 1% est reversé à la Commune et 1% au canton. Et il existe encore une seconde taxe qui est calculée au mètre de terrasse, qui est aussi donc versée et que l'on retrouve d'ailleurs dans les budgets de la Commune de Montreux.

M. Christophe Privet demande donc à M. le Syndic Laurent Wehrli si ce dernier peut juste préciser, a part ce qui est dans le rapport et qu'il a déjà mentionné, à savoir la taxe de séjour touristique, qu'est ce que M. Wehrli entend par une taxe sur l'infrastructure touristique ?

Avant que M. le Syndic réponde à M. Privet, M. le Président du Conseil communal donne encore la parole à M. Gétaz.

M. Emmanuel Gétaz déclare, qu'à la fin de ce débat, il a une question toute simple à la Municipalité.

Si ce crédit est voté et que donc, sur la base de ce qu'ils ont appris en commission, le mandat est donné à des architectes d'étudier les voies de fuite, la stabilisation, les problèmes du bâtiment A et du bâtiment B,

etc., si donc ceci est voté mais qu'en parallèle l'étude de marché préconise d'abandonner l'entretien du bâtiment A, de plutôt le démolir parce qu'il est non rentable, pas bien utilisable, et que finalement le bâtiment B suffit pour les besoins de Montreux, comment la Municipalité expliquera les dépenses qui auront été engagées ?

M. le Syndic Laurent Wehrli, tout d'abord par rapport à la question de M. Christophe Privet, répond qu'il se réfère à la loi sur les impôts communaux, la LICOM, en particulier à son art. 3bis, taxes communales, al. 1, il cite : « Les communes peuvent notamment percevoir : b) une taxe communale de promotion touristique lorsqu'elles affirment leur vocation touristique », ce qui est assez normal de la part de Montreux. Mais c'est clairement une taxe communale de promotion touristique, et qui du coup ne permet pas ou très marginalement d'investir ou d'assumer des charges d'infrastructures.

Par contre, à l'art. 4, les taxes spéciales où si M. Wehrli fait très rapidement, il est dit : « Indépendamment des impôts énumérés à l'art. 1 des taxes prévues par l'art. 3 – ce qu'il a cité partiellement tout à l'heure – les communes peuvent percevoir des taxes spéciales en contrepartie de prestations ou d'avantages déterminés ou de dépenses particulières. Ces taxes doivent faire l'objet de règlement soumis à l'approbation du chef de département concerné – c'est pourquoi M. Wehrli évoquait devoir dialoguer avec le canton – al. 3 : elles ne peuvent être perçues que des personnes bénéficiant des prestations ou avantages ou ayant provoqué les dépenses dont elles constituent la contrepartie ». Personnes évidemment physiques ou morales, dans toute la loi les personnes représentent les deux types et donc ici très clairement permettent, dans ce sens-là, de pouvoir demander au milieu touristique directement concerné par une activité d'un Centre de Congrès respectivement d'un Centre de culture, de pouvoir être associé. Et à l'al. 4 : « Leur montant doit être proportionné à ces prestations, avantages ou dépenses ». Evidemment cela fait sens comme toute autre taxe de cette nature.

Donc dans le sens qui est ici mentionné, c'est d'investiguer dans le sens de l'art. 4, pour avoir une telle taxe, qui serait évidemment liée aux nuitées hôtelières pour une partie, mais certainement aussi pour une autre partie dans les milieux de la restauration, qui évidemment bénéficient très directement quand un congrès à lieu, tous savent et tous dans cette salle ont certainement participé à un congrès, que généralement sur deux ou trois jours de congrès il y a bien un repas officiel, le repas de midi est généralement organisé par l'organisateur, mais il y a toujours un ou deux soirs où le repas est dit libre, et évidemment les restaurants de Montreux sont intéressés et profitent directement de cette activité économique,

Il faut préciser ici que l'on ne serait en tout cas pas la première commune suisse à mettre en place une telle taxe. Il s'avère que depuis quelques mois M. Wehrli dort de temps en temps à Berne, et ceux qui ont aussi l'occasion d'aller à Berne, il serait bon qu'ils étudient leur facture d'hôtel, car il y figure le prix de la chambre, dessous la TVA, ce

qui est tout à fait logique, ensuite la taxe de séjour et ensuite il y a encore deux lignes. Il y a la taxe pour les transports publics, puisque quand l'on dort une nuit à Berne dans un l'hôtel on a la gratuité sur les transports publics, ce que l'on fait sur la Riviera, depuis plus de dix ans, mais en l'intégrant dans la taxe de séjour, ce n'est pas une taxe de plus, et en plus il y a une "city tax". Et par exemple, dans le trois étoiles dans lequel M. Wehrli dort, c'est Fr. 3.40 par nuitée. En plus de tout ce qu'il a déjà énuméré.

Donc on n'invente rien et la base légale cantonale existe, et dans ce sens-là c'est une forme intéressante. Il a déjà eu quelques discussions avec des hôteliers, mais là encore il n'a pas l'avis formel de l'assemblée des hôteliers, il n'a pas d'écrit de leur présidente, qui considèrent eux aussi que dans un tel cadre ces éléments peuvent être imaginés.

M. le Syndic Laurent Wehrli insiste encore sur l'al. 4 de l'art.4 : « Les montants doivent être proportionnés à ces prestations, avantages ou dépenses », ceci est évident.

La question de l'étude de marché qui pourrait par exemple dire que l'on n'a plus besoin du bâtiment A, alors oui on pourrait peut-être avoir aussi une étude de marché, peut-être même certains dans cette salle y contribueraient très directement, en exagérant un peu, qu'il n'y aurait plus besoin du Centre de Congrès. Il a le souvenir d'avoir quelques années siégé en Municipalité avec un collègue qui était convaincu de cela. A sa connaissance il en est toujours convaincu même s'il n'est plus en Municipalité. Ce sont des choix. Du travail qui a été initié au printemps dernier et qui s'est poursuivi en plus avec la commission, il ressort très directement une notion de flexibilité, une notion de pouvoir accueillir plusieurs manifestations en même temps, sans que les gens aient le sentiment d'être les uns sur les autres, et donc notamment d'avoir clairement des blocs de bâtiments avec leur propre entrée, leur propre possibilité de gérer autant l'aspect de la salle plénière, des salles d'ateliers, respectivement de la pause café ou d'un repas du style lunch ou cocktail dînatoire debout, ces notions deviennent absolument fondamentales pour le choix de lieu, dans cette dimension-là, avec bien entendu la possibilité de monter en puissance, comme ce bâtiment permet de le faire.

Si Polymanga est venu à Montreux c'est parce qu'il y avait 18'000m2, et évidemment ils sont extrêmement intéressés à ce que ces locaux, en tout cas pour une partie, soient plus faciles d'utilisation, soient modernisés, etc.

Et c'est bien dans cette notion de flexibilité de pouvoir quand même accueillir des congrès en parallèle, d'une certaine dimension, respectivement de pouvoir accueillir un concert du Septembre Musical dans la salle Stravinski, tout en ayant un congrès dans le reste du Bâtiment B, ce qui est aujourd'hui extrêmement compliqué voire quasiment impossible, malgré les tentatives d'expliquer à l'un et l'autre des organisateurs qu'il n'aura par exemple pas tel espace pour le foyer ou des choses ainsi.

Le projet permet très clairement, facilité par ces entrées nouvelles, ces voies de fuite servant prioritairement de voies d'accès nouvelles, d'atteindre ces objectifs qui eux nous ont été tous clairement confirmés, depuis le début que l'on travaille avec les partenaires sur ce projet d'avenir, et qui ont continué au travers des travaux de la commission.

Voilà pourquoi la Municipalité remercie encore une fois le Conseil de l'accueil et de l'intérêt qu'il porte à ce préavis d'avant-projet, première phase, ou deuxième phase après le MEP, mais première phase avant le crédit d'étude et avant le crédit d'ouvrage, afin de pouvoir avancer sur les éléments tout à fait prioritaires qui sont la sécurité et la mise à niveau de ce bâtiment.

La discussion continue.

M. Tal Luder revient sur la page 11 du rapport où il est question d'une taxe qui peut s'élever à Fr. 8.40, et M. le Syndic Laurent Wehrli a parlé de Fr. 3.40. Est-ce que c'est une coquille ou est-ce que cela peut aller jusqu'à Fr. 8.40 ?

M. Laurent Wehrli remercie M. Tal Luder pour sa question. Il répond qu'il n'a pas voulu venir avec des précisions de ce niveau-là à la lecture du rapport. En l'occurrence ce qu'a dit M. Wehrli et qu'il maintient c'est que dans le trois étoiles où il dort quand il est à Berne, le total entre la taxe de séjour et la "city tax" se monte à Fr. 8.40, mais ce n'est pas la "city tax" toute seule qui elle est à Fr. 3.40, c'est l'ensemble des taxes que M. Wehrli paie en plus de la TVA qui se monte actuellement à Fr. 8.40. Mais il ne trouvait pas utile de revenir sur ce genre de précision, et en plus c'est à Berne, et l'on n'envisage pas forcément d'arriver à ce niveau de taxe. Il rappelle tout d'abord que la taxe de séjour à Montreux est déjà inférieure à celle de Berne. Il rappelle encore une fois l'al. 4 de l'art. 4 : « Les montants doivent être proportionnés… ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président demande à M. Raduljica de relire l'amendement proposé par la commission.

<u>Amendement no 2</u> :

« De conditionner le dépôt du préavis du crédit d'étude à la production d'études de marché et de financements basées sur l'avant-projet tel que définis au travers des travaux de la commission ».

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Alexandre Staeger doit avouer qu'il a un tout petit peu de peine avec cet amendement, même s'il trouve qu'il va dans le bon sens, mais de son avis le problème n'est pas que l'on subordonne l'acceptation des conclusions à des conditions. Le problème c'est que cette condition finalement empêcherait la Municipalité de déposer un préavis. Or on ne peut pas, par une condition dans le cadre du vote des conclusions de ce préavis, empêcher la Municipalité de déposer un préavis futur.

Cela lui semble assez difficile de dire : «Oui, si vous n'avez pas fait cela entre temps, on vous prive de votre droit de déposer un préavis ». La Municipalité a toujours ce droit de déposer un préavis. C'est pourquoi M. Staeger trouve qu'il aurait plutôt fallu conditionner l'octroi du crédit des 3 millions de ce préavis à la production d'études de

marché. Cela aurait été un tout petit peu plus clair et donné un tout petit plus de garanties.

La discussion continue.

M. Tal Luder donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Cet amendement est le résultat de la concertation de la majorité de la commission et nous en sommes satisfaits ; cependant nous resterons très attentifs au rapport de rentabilité que devra nous démontrer l'étude de marché demandée. Le bien-fondé de cette dernière finira de nous convaincre de réaliser ou pas ce projet pharaonique en termes d'investissements, en regard de la taille de notre commune. Le groupe UDC votera en faveur de cet amendement et invite le Conseil à en faire de même ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président Christian Bécherraz redonne lecture de l'amendement no 2 :

« De conditionner le dépôt du préavis du crédit d'étude à la production d'études de marché et de financements basées sur l'avant-projet tel que définis au travers des travaux de la commission ».

M. Pierre-Yves Nussbaum étant employé du 2m2c, déclare qu'il se récuse pour ce vote.

M. le Président en prend acte.

Le vote sur cet amendement est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'amendement no 2 par 76 OUI, 2 NON et 2 abstentions.

M. Olivier Raduljica, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 9 oui et 1 non que la commission vous propose d'adopter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 48/2016 de la Municipalité du 4 novembre 2016 au Conseil communal relatif à la sécurisation et au développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE), à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'000'000.- au maximum pour les études d'avant-projet dans le prolongement du concours sous forme de mandats d'étude parallèles,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études relatives à l'avant-projet de restructuration du Centre de Congrès et d'expositions de Montreux (CCE), constituant la 2e tranche de

travaux relatifs à la mise en sécurité et au maintien de la valeur d'usage du bâtiment *;*

2. de conditionner le dépôt du préavis du crédit d'étude à la production d'études de marché et de financements basées sur l'avant-projet tel que définis au travers des travaux de la commission ;
3. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'000'000.00 TTC au maximum ;
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
5. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
6. d'amortir cet investissement par le compte No 161.3312 ;
7. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 « réserves générales pour investissements futurs » ;
8. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées par 68 OUI, 8 NON et 3 abstentions.

6.2 sur le préavis No 50/2016 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 120'000.- au maximum, sous déduction des subventions à recevoir, destiné à la réalisation d'études concernant la faisabilité d'un chauffage à distance sur Clarens, le développement d'un concept de chauffage à distance sur Montreux et Clarens, ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges permettant un appel d'offres à "contracting" énergétique pour sa réalisation. (Rapp : M. Jean-Noël Jourdan) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président Christian Bécherraz annonce que M. Olivier Blanc va remplacer M. Jean-Noël Jourdant absent.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger, vu l'heure avancée, se permet de s'exprimer de façon particulièrement concise.

Montreux Libre estime que dans ce préavis il manque aussi une vision stratégique. En particulier on ne saisit pas très bien la forme de complémentarité qu'il pourrait y avoir entre les différents types de systèmes de chauffage. On a notamment un chauffage à pellets sur la commune.

Parallèlement, on a appris en commission qu'en période froide l'apport calorifique du chauffage à distance devrait être complété par un apport électrique. Cela a été soulevé par un commissaire que dans le cadre de cet apport électrique on risquait finalement d'utiliser de l'énergie nucléaire, et la question se posait de savoir quel impact cela aurait pu avoir sur le label "Cité de l'énergie" dont la commune bénéficie, et qui tout récemment est devenu, sauf erreur, un label Gold, dont on a eu une

communication à ce sujet assez récemment. De plus, Montreux Libre pense qu'il faut une certaine coordination entre ces différents systèmes de chauffage.

Dès lors, on espère que l'étude, puisqu'il s'agit d'un crédit d'étude, sera largement consacrée à la réponse à ces questions, raison pour laquelle Montreux Libre acceptera néanmoins le préavis.

La discussion continue.

M. Olivier Blanc précise qu'il n'intervient pas ici en tant que rapporteur, ce qu'il n'est pas, mais sur des points qui ont été abordés en commission. Il ne reviendra pas sur ce que M. Staeger a déjà évoqué et donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les propriétaires qui se raccorderont à ce système de chauffage seront liés quasi-définitivement à l'exploitant du chauffage à distance et seront donc des clients captifs, ce qui peut quand même susciter des craintes.

Et dans ce sens, il me paraît nécessaire que la Commune conserve un certain contrôle sur l'exploitation du système, de façon à empêcher qu'on puisse tirer profit de la « captivité des clients », il me semble que c'est comme cela qu'on le dit.

C'est un point dont il invite la Municipalité à tenir compte lors de la diffusion du cahier des charges de l'exploitant et de la définition de ses relations avec la Commune.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion se poursuit.

M. Christophe Privet rejoint parfaitement les propos de M. Olivier Blanc qui l'a d'ailleurs un peu devancé puisque ceci rappelle parfaitement à M. Privet l'actuel polémique qu'il y a sur la Riviera avec la Société Holdigaz qui profite allégrement de ces clients captifs, et il est clair que dans un cas comme celui que l'on souhaite faire à Montreux, il est important de ne jamais arriver à cette situation.

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'histoire se termine bien, heureusement. Le rapport est là, et nous pourrons sûrement recevoir les subsides que nous escomptons. Mais je me dois quand même de revenir sur cet événement. Car c'est bien grâce à l'administration générale et à notre président que nous avons ce rapport sous les yeux pour cette séance.

En effet, M. Jourdan nous a déjà fait une fois le coup de ne pas rendre le rapport dans les délais. Cela avait déjà porté préjudice à la Commune puisque retardé considérablement la possibilité de remplacer le travailleur social hors murs. Il s'agissait à l'époque presque d'un avertissement sans frais. Mais cette fois-ci, l'UDC aurait pu faire perdre de l'argent à notre Commune.

Une UDC qui prône la rigueur budgétaire et la maîtrise des coûts et qui lorsqu'elle a l'occasion de le mettre en application manque largement le coche.

L'acronyme UDC signifie-t-il dorénavant « Union pour la dilapidation du capital » ?

Merci pour votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard ne peut pas se taire face à ces propos. Effectivement ils ne sont pas responsables des gens qui sont élus, ce sont des citoyens qui ont décidé et on ne peut forcer personne. Ils ont fait le nécessaire pour que M. Jourdan rende son rapport. Ils ont maintes fois téléphoné, envoyé des sms et ils ne sont absolument pas responsables de cette situation.

La discussion se poursuit.

M. Alexandre Staeger intervient très rapidement sur l'intervention de M. Olivier Raduljica qui lui a rappelé qu'il avait omis de demander aussi à être renseigné précisément sur la possibilité ou non d'obtenir les subventions fédérales vu le délai de la demande.

La discussion continue.

M. Michel Zulauf tient à apporter juste une précision, M. Jean-Noël Jourdan n'a pas été élu l'an dernier, il a été coopté par son parti.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Caleb Walther va intervenir très brièvement parce que l'on a déjà pas mal discuté, comme le disait M. Alexandre Staeger, sur les autres points et la soirée s'annonce déjà longue.

M. Walther aimerait tout d'abord rassurer M. Staeger. Ce projet s'inscrit bien dans une vision globale, celle-ci a été définie dans le plan directeur des énergies qui avait été présenté au Conseil il y a à peu près une année, sauf erreur, et qui montrait qu'il y avait évidemment une nécessité de faire feu de tout bois, donc d'utiliser le bois lorsque cela est possible, mais que le potentiel bois sur la commune ne permettait pas de développer complètement l'utilisation de l'énergie renouvelable, et c'est pour cela que la Municipalité arrive avec ce projet qui est la pièce maîtresse dans le potentiel de la commune. Mais ces projets-là ne s'opposent pas, et M. Staeger a parfaitement raison, il est important que dans le cadre de cette étude, mais cela est déjà acté dans le cadre du plan directeur des énergies, que toutes ces sources soient utilisées de manière concertée, et ainsi chaque fois réfléchir à ce qui est le mieux adapté pour tel ou tel usage.

M. le Municipal Caleb Waltehr aimerait aussi préciser qu'effectivement ce système inclut les pompes à chaleur, donc une utilisation de l'électricité. L'avantage c'est que tout le système a un excellent rendement et que pour l'électricité on peut espérer, à brève échéance ou à moyenne échéance, qu'elle soit produite également de manière propre. C'est effectivement, pour l'instant, à court terme, une part d'électricité et l'on ne peut pas forcément en garantir la production mais on pourra faire un geste parce que c'est une source, l'électricité peut être produite de différentes manières, et on a bon espoir pour l'avenir.

Maintenant sur le partenariat ou comment est-ce que les clients vont être captifs ou pas, cela a été un peu évoqué dans le cadre de la commission, M. Caleb Walther rassure cela sera intégré dans le cadre des études. Une des solutions c'est de créer

une société tierce avec un actionnariat communal et un actionnariat des entreprises qui investiraient dans ce réseau. C'est une des solutions parce qu'évidemment tout comme par exemple pour le gaz, il est illusoire de penser pouvoir avoir plusieurs réseaux concurrents au même endroit.

La Municipalité a bien pris note des remarques et ils en tiendront compte dans le cadre des études, de manière à ce que lorsqu'un préavis de réalisation sera présenté au Conseil, ce préavis intégrera un maximum de réponses.

M. le Municipal Caleb Walther aimerait finalement intervenir sur le cas de la subvention fédérale. Il est vrai que les délais seront très serrés, du fait que la Municipalité aurait espéré pouvoir avoir un vote lors de la séance du 22 janvier dernier, cette séance ayant été annulée, il n'y avait plus que cette date-là.

Cela permet aussi à M. Walther, au nom de la Municipalité, de remercier les commissaires d'avoir bien voulu faire un effort pour que le Conseil puisse voter ce soir. Les délais étant très serrés, la Municipalité espère arriver, malgré tout, au terme de ces études cette année, et ils négocieront avec la Confédération pour expliquer pourquoi il y a du retard et qu'en aucun cas on ne souhaite pas le faire, mais simplement dire que l'on a fait complètement l'étude technique et que l'adjudication est en cours.

M. Caleb Walther ne peut pas avoir aujourd'hui de promesse, parce qu'évidemment les délais sont serrés, et plus serrés que ce qu'ils espéraient au début.

Il espère avoir malgré tout répondu aux questions et se tient volontiers à disposition du Conseil.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Blanc, en remplacement de M. Jean-Noël Jourdan, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 50/2016 de la Municipalité du 2 décembre 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 120'000.- au maximum, sous déduction des subventions à recevoir, destiné à la réalisation d'études concernant la faisabilité d'un chauffage à distance sur Clarens, le développement d'un concept de chauffage à distance sur Montreux et Clarens, ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges permettant un appel d'offres à "contracting" énergétique pour sa réalisation,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre des études liées à la réalisation d'un chauffage à distance sur Clarens, le développement

d'un concept de chauffage à distance sur Montreux et Clarens, ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges permettant un appel d'offres à contracting énergétique ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 120'000.00 au maximum, sous déduction des subventions fédérales et cantonales à recevoir ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par le compte No 801.3311 ;
6. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 « réserves générales pour investissements futurs » ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 78 OUI, 0 NON et 1 abstention.

6.3 sur la prise en considération ou non de la motion, transformée en postulat, de M. Daniel Manzini : « Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en provenance de Vevey : un giratoire à la hauteur de l'Hôtel de Chailly ». (Rapp : M. Tal Luder)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Daniel Manzini donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Alors contrairement à ce qui a été dit pour M. Jourdan, j'aimerais tout d'abord remercier M. Tal Luder pour l'excellence de son rapport, cela résume vraiment bien les débats que nous avons eu en commission.

Pour revenir à ma proposition de giratoire, j'ai pris note que tant la Municipalité qu'une majorité de la commission ne jugeaient pas pertinent la création d'un giratoire à Chailly.

Comme on n'a jamais raison tout seul, j'ai transformé ma motion en postulat. Cela permettra à la Municipalité d'explorer d'autres pistes et de revenir devant le Conseil avec d'autres propositions.

Car si l'idée d'un giratoire n'est peut-être pas la solution, il n'en demeure pas moins, et là tout le monde dans la commission semblait d'accord, qu'à ce carrefour les problèmes demeurent.

Je vous remercie de votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Tal Luder, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu la motion transformée en postulat intitulée « Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en provenance de Vevey : un giratoire à la hauteur de l'Hôtel de Chailly »,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

De prendre en considération la motion transformée en postulat intitulée « Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en provenance de Vevey : un giratoire à la hauteur de l'Hôtel de Chailly ».

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de cette motion transformée en postulat par 74 OUI, 5 NON et 1 abstention.

7. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

7.1 No 01/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 305'000.- au maximum pour la réfection et le réaménagement d'un tronçon de l'avenue du Midi situé entre les avenues du Doyen Bridel et de Chantemerle. (Date de la séance de la commission : le mardi 28 mars 2017 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux)

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence SOC : M. Michel Zulauf
Membres : Mmes Tanya Bonjour, Sandra Genier Müller, MM. Florian Chiaradia, Arnaud Grand, Claudio Mammarella, Daniel Meillaud, Cyril Pabst, Vincent Tschopp, Bernard Tschopp.

7.2 No 02/2017 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 180'109.50 relatif à la participation financière de la Commune de Montreux pour la rénovation générale de l'église évangélique de langue allemande sise à l'Avenue des Alpes 63 à Montreux. (Date de la séance de la commission : le mardi 4 avril 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Yanick Hess

Membres : Mme Anne Saito, MM. Ihab Al Jundi, Yves Depallens, Mathieu Ehinger, Denis Golaz, Mario Gori, Vincent Haldi, Pierre-André Spahn, Franklin Zakine.

7.3 No 03/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 880'000.- au maximum pour divers travaux d'entretien de la piscine de la Maladaire à Clarens. (Date de la séance de la commission : le mercredi 29 mars 2017 à 19 h. 00, à la piscine de la Maladaire à Clarens) ;

La discussion préalable est ouverte.

M. Alexandre Staeger désire faire juste une courte intervention pour déplorer le fait que cela soit le xième préavis, il n'arrive même plus à les compter, sur la piscine de la Maladaire, à la suite. Là on a vraiment l'impression qu'il s'agit de saucissonnage ou alors d'imprévisions, donc finalement on répare au fur et à mesure.

A leur sens là aussi il manquerait un préavis global sur la piscine de la Maladaire, parce qu'à chaque fois on rajoute un petit montant par-ci, un petit montant par-là. On lui souffle que cela peut-être même un grand montant. M. Staeger trouve qu'il serait adéquat d'avoir, en tout cas pour la séance de commission, une vision d'ensemble sur tous les travaux qui sont prochainement prévus autour de la Maladaire.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence des VERTS : M. Bassam Degerab.
Membres : Mme Catherine Buchet Bulliard, MM. Patrick Aubort, Nicolas Büchler, Bruno Femia, Jean-Marc Forclaz, Christophe Lombardo, Pierre-Yves Nussbaum, Vincent Tschopp, Lionel Winkler.

7.4 No 04/2017 relatif à la gestion et aux comptes 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission intercommunale : le jeudi 27 avril 2017 à 19 h. 00, à la Maison de Quartier, rue de Jaman 8 à Clarens).

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La Commission intercommunale de gestion de la CIEHL examinera ce préavis. Montreux a deux commissaires.

8. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

8.1 Motion de M. Florian Chiaradia : « Pour un plan directeur de la mobilité douce » ;

M. le Président Christian Bécherraz informe le Conseil que M. Florian Chiaradia a retiré sa motion.

8.2 Postulat de M. Olivier Raduljica : « Transparence, voire diminution des coûts en matière de constructions scolaires »

M. Olivier Raduljica donne lecture du développement de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme le mentionnait la Cour des comptes dans le rapport de son audit sur des projets de constructions scolaires réalisé en 2015, la construction des bâtiments destinés à l'enseignement obligatoire public représente, et va représenter, un défi de taille pour les communes, qui comme vous le savez, en sont responsables depuis 2004.

Cet audit relève que les processus et les choix de départ engendrent des coûts qui peuvent varier du simple à plus du double. Ainsi, les communes choisiraient trop souvent de lancer un concours d'architecture, ce qui n'est plus obligatoire depuis 2003. On y apprend également que d'ici 2035, il faudra construire encore un millier de classes dans le canton.

Notre Commune est directement concernée dans un futur proche. Lors d'une séance du Conseil d'établissement, les directeurs des établissements de Montreux-Est et Ouest nous ont listé les besoins à venir : Rambert est plein, Gare 32-33 et les salles de gym triple se profilent, Chailly devra aussi être repensé avec le projet des Grands-Prés. Un montant de 35 millions de francs est d'ailleurs estimé dans le plan des investissements 16-21 de notre commune.

Le cas emblématique qui m'a incité à déposer ce postulat est la surélévation du Collège d'Etraz. Les 3,4 millions investis sont-ils vraiment optimaux ? Toujours dans notre commune, mais cette fois-ci comme exemple de sobriété, je citerai notamment les extensions du bâtiment historique de Montreux-Est à Gare 33. Le rapport de l'audit de la Cour des comptes prend lui comme exemple la simplicité des aménagements et la grande fonctionnalité du nouveau bâtiment de l'école privée du Haut-Lac à St-Légier.

Je souhaite que ma démarche soit bien comprise : je ne veux en aucun cas faire des économies sur le dos des élèves, des enseignants ou du personnel. Je ne demande pas des containers améliorés. Mais bien de faire preuve de bon sens, notamment au vu des nombreux investissements que notre commune va consentir ces prochaines années. Il me semble que ces économies seraient les bienvenues et faciles à mettre en place.

J'estime ainsi par exemple que des concepts tels que « sobriété », « efficacité » et « fonctionnalité », ainsi que des matériaux de constructions simples doivent faire partie des cahiers des charges d'éventuels concours d'architectures ainsi que de celui du jury qui les évalue. Laissons les réalisations architecturales ambitieuses et coûteuses aux musées.

Je souhaite donc que mon postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport.

Merci pour votre attention ».

Une commission sera nommée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

8.3 Postulat de M. Christophe Privet : « Pour que les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey et de La Tour-de-Peilz, et

éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées ».

M. Christophe Privet donne lecture du développement de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Riviera devra faire face ces prochaines années à de nombreux défis dans les domaines de la mobilité et des transports, de l'aménagement du territoire, du logement, du développement des places de travail, des investissements scolaires, cela vient d'être rappelé, et parascolaires, des infrastructures sportives, de la sécurité publique, de la culture, et je pourrai continuer, la liste est longue.

La collaboration régionale à travers quelques 80 organismes intercommunaux atteint aujourd'hui ses limites. Cette multitude d'organismes correspond-elle encore à la réalité d'une agglomération aujourd'hui encore divisée en 10 communes et où vivent 80'000 habitants dans un espace socio-économique commun ?

Ne faut-il pas songer à adapter les institutions actuelles afin d'obtenir une gestion plus efficiente, des responsabilités moins diluées et des processus démocratiques plus transparents ?

Le rapport d'audit de la Cour des comptes sur les associations de communes du 14 novembre 2016 est à ce titre explicite en relevant le nombre de dysfonctionnements.

La Conférence des syndics de la Riviera était bien consciente de cette problématique, puisqu'elle a initié de son propre chef une « Etude d'opportunité et de faisabilité d'une ou plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera ». Or cette étude présentée en début d'année 2016 n'amène aucune solution concrète. Elle manque singulièrement d'ambition et les sondages auprès de la population sont noyés, voire biaisés selon certains, par un grand nombre de réponses et de scénarios potentiels.

La réflexion sur une fusion à l'échelle régionale est aujourd'hui abandonnée au profit d'une hypothétique gouvernance régionale qui ne ferait qu'ajouter une couche supplémentaire aux déjà trop nombreuses institutions intercommunales.

De leur côté, les communes de Saint-Légier et Blonay envisagent une fusion entre elles seules. Les cartes seraient ainsi rebattues. Faut-il alors rester passif ?

Si on suscite le débat au niveau des citoyens et qu'on les consulte, on pourrait enfin connaître leur opinion et ainsi mieux préparer l'avenir de la Riviera.

A Vevey, des Conseillers communaux ont relancé en août 2016 cet important débat de fond sur l'avenir de la Riviera en estimant qu'il ne doit pas rester confiné au seul niveau des syndics. C'est ainsi que des membres du Parti libéral-radical, du Parti démocrate-chrétien, du Parti socialiste, des Verts et de Décroissance-Alternatives souhaitent susciter un débat au sein de la population. Il en va de même à la Tour-De-Peilz.

Et ils demandent dans un postulat renvoyé à la Municipalité de Vevey et pour la Tour-de-Peilz en commission, que les citoyennes et citoyens puissent enfin s'exprimer sur l'intérêt qu'ils portent, ou non, au lancement d'un processus de rapprochement menant à la création d'une seule commune sur la Riviera. C'est ainsi que les postulants veveysans et de la Tour-de-Peilz souhaitent que la Municipalité étudie activement la possibilité d'organiser dans les 24 mois une consultation auprès des citoyennes et citoyens. Ils suggèrent deux questions :

1) *Au vu des enjeux auxquels devra faire face notre région, êtes-vous favorable à une fusion des 10 communes de la Riviera ?*

2) *Question subsidiaire : Au cas où certaines communes ne souhaiteraient pas une fusion à 10, seriez-vous pour une fusion partielle avec celles prêtes à s'engager ?*

Ce mouvement initié dans les communes de Vevey et de la Tour-de-Peilz ne peut laisser indifférent et sans réaction la commune de Montreux. C'est donc pour cette raison que les signataires ci-dessous - parce que je ne suis pas le seul rédacteur de ce postulat - demandent également sous forme d'un postulat que : **« les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité de Montreux étudie avec celle de Vevey et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées ».**

Mes consorts dans ce postulat sont Mme Irina Gote, et M. Yves Laurent Kundert ».

M. le Président demande à M. Privet s'il veut que soit nommée une commission pour examiner ce postulat ou qu'il soit renvoyé directement à la Municipalité ?

M. Privet s'excuse auprès de M. le Président et déclare qu'après en avoir discuté avec les coauteurs, ils préfèrent un renvoi en commission, afin de susciter le débat, plutôt que de le renvoyer à la Municipalité.

Une commission sera donc nommée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

M. Alexandre Staeger relève qu'il faut l'appui de 5 membres pour le renvoi en commission. C'est dans le nouveau règlement du Conseil et il s'excuse d'insister là-dessus, mais cela lui semble assez clair dans ce nouveau règlement.

M. le Président Christian Bécherraz demande si 5 personnes appuient le renvoi en commission ? Ce qui est bien le cas pour les deux postulats.

8.4 Postulat de M. Florian Chiaradia : « Pour une stratégie de développement de la mobilité douce ».

M. Florian Chiaradia donne lecture du développement de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ces dernières années, notre commune a publié une cyclocarte, a autorisé une cohabitation des cyclistes et des piétons sur les quais, a

aménagé plusieurs petits parkings à vélo supplémentaires et s'apprête à mettre en place un réseau de vélos en libre service : nous nous en réjouissons. Un contresens cycliste à la rue du Pont ainsi qu'une onde verte pour les vélos, là où il n'y a aucun danger, seraient également bienvenus. En ce qui concerne les flux piétons, même si dans le cadre de l'assainissement des passages à niveaux du MOB certains itinéraires ont été condamnés, il faut saluer l'aménagement du nouveau sentier de la Pâquière qui relie l'Av. des Collondalles à l'Av. Belmont.

Le projet de 4e adaptation du Plan directeur cantonal prévoit un accroissement de la population de 20'310 habitants de 2014 à 2030 pour la Riviera, c'est-à-dire une augmentation de 24% de la population en 16 ans. Durant cette même période, les postes de travail augmenteront aussi, du moins nous l'espérons. Une intensification des déplacements et de l'engorgement du trafic aux heures de pointe sont à prévoir. Influer sur l'augmentation de la population et des déplacements n'est pas du ressort des communes.

Pour agir efficacement sur les effets de ces augmentations, le 4e Plan directeur cantonal fait de la mobilité multimodale une ligne d'action stratégique. Des mesures sont déjà prises pour faciliter le flux des véhicules et intensifier les transports publics. Il reste à soutenir la mobilité douce dans une perspective de report maximal du trafic routier sur d'autres modes de déplacement.

Les flux de cyclistes et de piétons sont à penser à l'échelle intercommunale. Ils nécessitent le développement d'itinéraires interconnectés entre les communes où les déplacements des habitants ne se limitent pas aux frontières communales. En tant que moyens de déplacements, mobilité douce et trafic automobile ne sont pas contradictoires, mais complémentaires.

Ce report sur la mobilité douce implique de développer, de sécuriser et de rendre attractifs les trajets à vélo et à pied. Pour ceux qui veulent les pratiquer, ces déplacements ont l'avantage d'être à la fois plus efficaces, plus économiques, plus économes en énergie et plus favorables à la santé.

Pour que l'utilisation du vélo se propage davantage, il est nécessaire de développer des aménagements cyclables de qualité, des itinéraires directs, sécurisés et si possible isolés du trafic. Pour l'augmentation des déplacements à pied, il est non seulement utile d'aménager des itinéraires piétonniers qui incitent à marcher, mais aussi d'entretenir, réhabiliter et compléter les chemins piétonniers existants ou ayant existé.

En effet, on observe que plus les voies cyclistes sont sécurisées, plus les cyclistes sont nombreux et moins il y a d'accidents. Par ailleurs, en aménageant des itinéraires piétonniers plaisants, on accroît aussi l'attrait et l'utilisation des trajets par les transports publics.

La mobilité douce ne peut devenir une solution viable que si elle est pensée à l'échelle communale et intercommunale. Des aménagements

ponctuels sur quelques mètres de trottoirs ou sur un petit tronçon de route ne sont guère utiles, voire contre-productifs, aux buts poursuivis.

De ce fait, afin d'avoir une vision globale et stratégique des parcours à pied et à vélo, nous demandons que :

- soit établi un plan général de la mobilité douce (ou une feuille de route) à l'échelle de la commune et, si possible, de la Riviera vaudoise.
- que ce plan (ou feuille de route) fixe notamment les grands principes, ainsi que les mesures qui seront prises à court, moyen et long termes pour favoriser les déplacements à vélo et à pied.
- que ce plan (ou feuille de route) soit régulièrement mis à jour, en tenant compte des actions entreprises et projetées.

Pour information, ce texte est également déposé dans toutes les communes de la Riviera ainsi qu'à Villeneuve.

Je demande donc Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, que ce postulat soit renvoyé en commission pour étude et rapport ».

M. le Président Christian Bécherraz demande si 5 personnes appuient le renvoi en commission, ce qui est bien le cas.

Une commission sera nommée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

9. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président déclare qu'il a aussi reçu une simple question pour la Municipalité, déposée par M. Pierre Rais concernant : « L'assainissement des routes communales non conformes à l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit ». Ceci a été transmis à la Municipalité.

9.1 Interpellation de M. Yanick Hess concernant : « Travaux à venir sur la route de Glion ».

M. Yanick Hess donne lecture du texte de son interpellation :

Travaux à venir sur la route de Glion.

Les habitants de Glion et Caux vont vivre deux années difficiles suite aux travaux obligatoires sur la rue du Temple qui commenceront dès septembre.

Les différents itinéraires possibles ont été communiqués par voie de presse. Néanmoins, quelques questions restent en suspens :

1. Vu le report de charge important de trafic sur l'avenue de Chantemerle, celle-ci va-t-elle être mise en sens unique sur l'axe est-ouest ?
2. Quelles implications aux abords du collège de Collonge ?
3. Quelle coordination avec le MVR s'ils doivent faire des travaux sur les lignes de train et funiculaire, et par conséquent, mettre en place un système de bus ?

4. Y a-t-il une étude de mettre la circulation sur la route du Pont-de-Pierre en sens unique avec un horaire défini ? De midi à minuit à la montée et de minuit à midi à la descente par exemple.

   Ceux qui ont déjà essayé de faire croiser 2 véhicules montants avec 2 véhicules descendants comprendront facilement.

5. Quelles implications y a-t-il pour les commerçants et l'Eglise des Planches ?

Je remercie par avance pour la réponse de la Municipalité ».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité répond de la manière suivante aux questions de M. l'interpellateur :

A la première question :

Non, une mise en sens unique engendre une augmentation de la vitesse, dans la mesure où il n'y a plus de croisement, donc automatiquement les gens ont tendance à relâcher un tout petit peu l'attention et augmenter la vitesse, et c'est la raison pour laquelle nous n'allons pas modifier le régime de circulation sur cette avenue de Chantemerle.

A la deuxième question :

L'augmentation du trafic sera surtout marquée le matin par les automobilistes qui, comme vous l'avez peut-être vu sur les différents éléments qui ont été présentés entre autres dans les quotidiens, devront descendre sur la route en sens unique. Il faut souligner que cette mise en sens unique de la partie supérieure de l'avenue de Collonge engendrera une nette diminution du trafic montant, donc formellement il n'y aura pas plus de problématiques de circulation. L'agent de proximité, voire plusieurs agents pourraient être mobilisés le matin pour assurer, en tout cas dans les premiers jours, et informer aussi les parents, de cette problématique, puis bien entendu en collaboration avec Police Riviera, des contrôles de vitesses pourront être naturellement mis en place.

A la troisième question :

Alors on a eu des discussions avec le MVR afin de coordonner les travaux qui devraient être entrepris. Dans tous les cas, la mise en place d'un système de bus se fera en dehors de la fermeture totale du chantier qui aura lieu sur environ 3 semaines. On aura donc largement le temps de trouver le moyen de faire circuler les bus en dehors de cette période.

A la quatrième question :

Alors effectivement, la Municipalité estime que la route du Pont-de-Pierre ne peut pas être utilisée "officiellement" comme itinéraire de délestage, étant donné son faible gabarit et une sécurité réduite en cas de mauvaises conditions, entre autres météo et problème de visibilité. La Municipalité a d'ailleurs décidé de ne pas proposer cet itinéraire comme alternative lors des travaux de la rue du Temple. Elle ne peut pas en effet se permettre d'inciter les automobilistes non-initiés à utiliser un tel itinéraire, ce dernier devant être réservé exclusivement aux personnes qui connaissent ladite

route et qui par conséquent s'engagent en connaissance de cause et à leurs risques et périls.

A la dernière question :

Les contacts ont déjà été pris et des solutions ont déjà été envisagées avec le commerce, en l'occurrence la boulangerie, et puis avec les intéressés divers et variés on a fait déjà quelques séances spécifiques afin de les informer de la problématique du chantier. Des solutions ont été trouvées.

Pour le Temple St-Vincent, nous allons tout mettre en œuvre pour coordonner l'avancement des travaux avec les manifestations prévues, toutefois, certains concerts devront être vraisemblablement reportés, d'entente avec les organisateurs.

M. le Municipal Christian Neukomm espère ainsi avoir répondu aux questions de M. l'interpellateur.

M. le Président demande si M. l'interpellateur est satisfait, ce qui est le cas.

9.2 Interpellation de M. Romain Pilloud concernant : « La poste de proximité en danger ».

M. Romain Pilloud donne lecture du texte de son interpellation :

« Madame et Messieurs de la Municipalité, chers collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir que La Poste annonce, depuis maintenant plusieurs mois, une restructuration complète de ses offices postaux à travers le pays. La Poste a entre autres annoncé la fermeture de plus de 600 offices d'ici à 2020. 600 offices postaux, c'est également 1200 emplois qui disparaissent pour les employés d'un service public qui se porte évidemment de moins en moins bien ; on ne parle plus des services postaux en diminution, des livraisons plus effectuées dans les étages ou encore des conditions de travail des employés postaux en constante diminution.

Selon une projection du syndicat « Syndicom », de nombreux offices postaux sur la région lémanique seront prochainement touchés, en réponse aux critères de restructuration de La Poste. A Montreux, ce sont les offices postaux suivants qui sont en danger de fermeture :

- Poste de Chailly, à la Route des Châtaigniers.
- Poste de Clarens, à la rue du Collège.
- Poste de Chernex, à la route de la Fin du Craux.
- Poste de Montreux 2, à la rue du Théâtre.

Si aujourd'hui, La Poste indique être encore en phase de consultation avec les cantons, nous ne pouvons pas attendre d'être mis devant le fait accompli pour défendre le service postal de proximité, d'autant que la commune a déjà fait les frais des fermetures des offices postaux de Territet-Veytaux, les Planches et Glion.

Le service postal, chers collègues, c'est la proximité d'un service public apprécié et indispensable. Le service postal de proximité, c'est la possibilité pour les personnes âgées ou à mobilité réduite d'avoir accès à

l'offre postale dans son entier. Le service postal de proximité, c'est parfois des lieux de rencontre, des raisons qui poussent les gens à rester dans leur village, à préférer la proximité humaine et le contact plutôt que de s'éloigner des villages. Nous ne pouvons pas juste attendre et prendre acte des fermetures ; nous devons agir. Notre commune et sa démographie particulière demandent une attention à la vie locale de chaque village.

Le Conseil d'Etat a pris position sur l'évolution du réseau postal le 31 janvier dernier. Il a entre autres annoncé qu'il ne cautionnera aucune fermeture ou transformation d'office sans que la Commune concernée ne l'ait approuvé. D'autres communes ont déjà fait un pas important ; c'est le cas d'Ollon, par exemple, qui a su résister avec succès à une transformation d'une partie de son service postal grâce à la ténacité de sa Municipalité et de son Syndic.

Mes questions à la Municipalité sont donc les suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle déjà eu contact avec La Poste ou le canton concernant l'avenir des offices postaux de la commune ? Si oui, peut-elle en préciser le contenu ?
2. La Municipalité compte-t-elle s'opposer à la fermeture éventuelle d'offices postaux sur la commune ? Si oui, quels sont les outils à sa disposition pour ce faire ?
3. En cas de menace concrète de fermeture des offices postaux, la Municipalité pense-telle consulter la population et/ou le Conseil communal à ce propos ?

Je vous remercie pour votre considération ».

M. Jean-Baptiste Piemontesi tient à donner les quelques informations suivantes à ce sujet :

A la question 1 :

L'année dernière dans le cadre du projet qui vise à réaffecter la gare des Avants, par le biais d'une Fondation qui aurait plusieurs activités, dont une de celles-ci serait l'ouverture d'une agence postale, nous avons prix contact avec La Poste pour connaître les démarches et tous les éléments pour l'ouverture potentielle de cette agence postale. Et c'est à ce moment-là que La Poste nous a indiqué qu'un office postal, sur notre commune, faisait l'objet aujourd'hui d'une étude, il s'agit de l'office postal de Chailly, où force est de constater qu'il y a une forte diminution des statistiques liées à cet office postal et qu'il y a donc une analyse en cours aujourd'hui, avec très certainement une perspective plutôt de modification de ce bureau postal ou de cet office postal en une agence postale, en partenariat avec un commerce ou une prestataire de service locale.

A la question 2 :

La position ici de la Municipalité, son souhait, c'est plutôt d'entretenir un contact constructif et pragmatique, afin d'offrir finalement à ses habitants un service postal de qualité, et qui soit aussi finançable pour La Poste.

Il y a un risque avéré, on sait que les statistiques baissent, et quand le risque est avéré il est souvent un tout petit peu trop tard, mais il y a aussi une opportunité. La Municipalité souhaite finalement saisir les opportunités d'une fermeture potentielle d'un office postal, pour le transformer en une agence postale, puisque dans les villages, et nous en avons quelques-uns dans notre commune, et bien cette agence postale, qui permet finalement de maintenir un certain service de proximité aux habitants, peut permettre aussi à un commerce ou à un prestataire de service local d'améliorer finalement son chiffre d'affaires avec une prestation, relativement simple dans son fonctionnement et peu encombrante au niveau de l'espace nécessaire à ce service.

Il faut savoir aussi, et sauf erreur la presse en a fait état il y a quelques jours, que depuis le 1er septembre, en coordination avec une agence postale – vous savez qu'en principe dans une agence postale il n'y a pas de transfert d'argent, c'est uniquement les dépôts de colis ou de lettres, ou des retraits de lettres avisées – et bien La Poste offrira, dès le 1er septembre, la possibilité d'un service à domicile, conjointement avec l'agence postale, puisqu'aujourd'hui c'est soit l'un, soit l'autre, donc là La Poste a changé ou à améliorer aussi son service et permet finalement, notamment aux personnes âgées, de pouvoir continuer à effectuer des prestations d'argent, soit des paiements, soit des retraits, avec le facteur qui vient à domicile. Donc il y a ici une amélioration qualitative du service de La Poste, qui est complémentaire à une agence postale, qui peut peut-être sauver un établissement dans un village, et c'est un peu la stratégie qui est adoptée aujourd'hui par la Fondation de la gare des Avants qui vise finalement à ouvrir une agence postale pour remettre de l'activité dans le village des Avants.

A la question 3 :

Lorsque ces choses arrivent, on est face à un changement de comportement des habitants. Ici ce n'est qu'un corollaire d'un changement d'attitude et donc finalement les principaux concernés sont les habitants du village qui n'utilisent plus aussi fréquemment que d'habitude, les prestations de l'office postal parce qu'on le fait via l'électronique ou bien finalement on fait ce que l'on a à faire au niveau d'un site postal dans les villes notamment.

Comment s'opposer à cette situation, qui est générée par le comportement de la population, et aussi par la décision d'un organisme totalement libre de le faire, notre politique est plutôt d'accompagner ce changement et de faire en sorte que l'on saisisse les opportunités, comme évoqué tout à l'heure, de privilégier plutôt une agence postale, qui permettra, on l'espère, de maintenir une activité au sein d'un village, par exemple aux Avants. M. Piemontesi note notamment au niveau de Glion, qui a subi ce changement, et aujourd'hui les habitants de Glion sont totalement satisfaits de l'agence postale qui se trouve dans les bureaux du chemin de fer.

La discussion est toujours ouverte.

M. Romain Pilloud remercie pour ces précisions et prend note qu'effectivement la Municipalité est intéressée à maintenir un service public pour les habitants de la commune.

Néanmoins il y a un certain nombre de choses qui étonne M. Pilloud dans ces propos. Quand on parle d'agence postale on parle forcément, par rapport à un office postal, d'une diminution des prestations. On sait déjà aujourd'hui que quand l'on se rend dans une agence postale de taille moyenne il y a des services qui ne sont plus accessibles à la population, et quand les personnes doivent se déplacer à Vevey pour bénéficier de certains services postaux, c'est quand même un peu inquiétant.

M. Pilloud entend bien que les offices postaux, celui de Chailly a été mentionné, entre autres, enregistrent une baisse des statistiques, mais c'est peut-être bien ça le problème qu'il y a avec La Poste aujourd'hui, c'est que cette dernière veut de la rentabilité, des offices postaux qui fonctionnent et c'est cela que l'interpellation de M. Pilloud visait à pointer, parce qu'évidemment c'est le service public qui en prend un coup, étant donné que la rentabilité devient l'un des premiers objectifs.

Il faut voir ce que l'on a envie de faire avec les différents partenaires, les différents commerces, mais l'expérience montre globalement que La Poste, avec les partenariats qu'ils ont avec les commerces, pour reprendre les services postaux, cela se passe relativement mal à un certain nombre d'endroits, étant donné que trop peu de commerces sont d'accord de reprendre ces tâches qui sont relativement mal rémunérées pour les commerces.

En ce qui concerne le service à domicile, il est vrai que M. Pilloud a vu aussi dans les médias récemment, que ce service à domicile pouvait être possible, mais évidemment il est extrêmement coûteux et ne remplace quand même pas l'entier des services mis à disposition dans un office de poste, sans parler de la question de l'emploi, car l'on sait que pour les offices de poste qui disparaissent, les emplois ne sont pas forcément garantis après coup.

Ce que M. Romain Pilloud aimerait proposer, étant donné les éléments apportés par M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi, c'est une résolution, résolution à l'attention du Conseil communal, dont il donne lecture :

« La résolution souhaite que la Municipalité s'oppose à toute velléité de fermeture de bureau de poste sur le territoire communal ».

« Cette résolution pour moi ne me paraît pas seulement importante mais essentielle. Il est vrai Il y a eu des pétitions successives de la part de la population contre la fermeture de ces offices postaux, mais la plupart se sont révélées totalement inefficaces et les institutions aujourd'hui, comme la commune, doivent pouvoir être garantes d'un service public de qualité. Et c'est vrai, comme je l'ai mentionné avant, la ténacité de certaines communes comme Ollon, pour maintenir des services et refuser une simple transformation du service, a porté ses fruits.

Donc je vous invite à soutenir cette résolution pour le renforcement des services, pour la garantie d'un service public et évidemment le maintien des offices postaux qui est demandé par une grande partie des villages ».

M. le Président Christian Bécherraz demande à M. Romain Pilloud de bien vouloir lui apporter sa résolution.

La discussion continue.

M. Christophe Privet remercie son collègue Pilloud pour les excellentes questions qu'il a posées à la Municipalité.

Tout comme lui M. Privet reste dubitatif sur les réponses apportées. Il a toujours le sentiment quand on parle des offices postaux, qu'actuellement l'idée c'est de privatiser les gains et de socialiser les pertes, c'est un peu l'idée de La Poste au travers de ce qu'on peut en lire.

M. Privet trouve que M. Pilloud a été plus que correct. M. Privet aime bien appeler un chat un chat, alors il va le faire. Il faut savoir qu'il y a à peu près une année, au Grand Conseil, sur proposition du parti socialiste, il y a eu tout un débat pour savoir si l'on aurait pu donner à nos Municipalités respectives la possibilité d'un droit de veto sur la fermeture des postes. Le débat a duré longtemps, il était très intéressant, mais M. Privet aurait trouvé intéressant que M. Pilloud précise qu'à la fin du vote les deux partis bourgeois s'y sont opposés pour pouvoir ainsi laisser La Poste faire comme elle le souhaite.

Pour M. Privet il est clair qu'il regrette ce genre de décision, car c'était ici l'occasion de donner tout de même un moyen à nos Municipalités de pouvoir dialoguer avec La Poste tout en ayant aussi des moyens de se faire respecter.

Quant au Conseil d'Etat, afin d'avoir la possibilité de rencontrer régulièrement la Direction de La Poste, et bien par le vote qui a suivi, de dire que l'on ne donnera aucun moyen, aujourd'hui cela a été gentiment enterré pour ces rencontres régulières.

Donc il y a eu des propositions faites, parce que cela rentre dans le cadre plutôt de la loi cantonale que communale, et force est de constater que les deux partis bourgeois n'ont pas souhaité donner aux Municipalités la possibilité de pouvoir avoir les moyens de faire un bras de fer avec les services de La Poste.

La discussion se poursuit.

M. Pierre-André Spahn invite la Municipalité à être très attentive au problème des cases postales, parce que s'il y a fermeture d'offices de poste, il y a aussi fermeture des cases postales et cela peut poser de grands problèmes pour les entreprises de proximité qui ont leur case postale dans ces offices de poste et qui doivent remanier souvent toutes leurs communications, leur papier à lettre, etc.

Il invite donc la Municipalité à faire attention à cette problématique-là qui a posé d'énormes problèmes entre autres à la Vallée de Joux, avec la fermeture de La Poste du Sentier, sauf erreur, et pour ne pas la citer

l'entreprise Audemars Piguet qui a eu des gros problèmes au niveau de toute son organisation de communications.

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia, à titre personnel, n'est pas forcément enchanté de la politique de La Poste au niveau fédéral, mais il croit qu'il faut quand même tous admettre ce soir que finalement il y a un certain changement des habitudes des usagers de La Poste, dont on fait naturellement tous partie. C'est une réalité et il faut finalement se conformer à cette réalité.

Comme l'a rappelé tout à l'heure la Municipalité, la marge de manœuvre dans cette affaire est extrêmement faible. Les offices de poste de la Commune, comme l'a souligné l'interpellateur, sont effectivement pour une large partie menacés. Sans doute tous ont vu l'article de 24 heures qui pointait les offices de poste menacés sur la Commune, en fait il n'en resterait qu'un seul, à savoir celui de Montreux Gare, s'il a le droit de le nommer ainsi.

Malgré cette marge de manœuvre modeste qu'a la Municipalité, M. Chiaradia estime qu'il faut malgré tout donner les outils nécessaires à la Municipalité pour qu'elle puisse avoir les moyens d'une politique, en tout cas donner ce soir un signal fort, de sorte qu'elle puisse réellement montrer à La Poste que derrière la Municipalité, le Conseil communal souhaite maintenir le plus possible ces services publics, dans la mesure du possible, pour assurer ce service qui est malgré tout très apprécié par la population.

Donc, on l'a bien compris, M. Florian Chiaradia incite le Conseil communal à soutenir la résolution que M. Romain Pilloud a déposée.

La discussion est toujours ouverte.

M. Alexandre Staeger ne tient pas spécialement à se prononcer sur le fond de la question, dans la mesure où il partage, à titre personnel, les avis exprimés par MM. Pilloud et Privet en priorité.

Il est désolé d'insister sur le règlement, mais sauf erreur de sa part, il n'a pas pris le règlement avec lui mais il a un vague souvenir, selon lequel la résolution ne doit pas contenir d'injonction à l'égard de la Municipalité. Or il semble à M. Staeger que dans la formulation proposée par M. Pilloud il y a une forme d'injonction.

Il faudrait donc déjà se prononcer sur la forme et la recevabilité. Même s'il souhaite, cela semble donner quand même un certain ordre à la Municipalité.

M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi tient à donner encore quelques informations suite à l'intervention de M. l'interpellateur.

Dire déjà qu'au niveau d'Ollon, il faut être clair sur ce qu'il s'est passé à Ollon. Le sujet est allé jusqu'à la Commission fédérale de La Poste, qui est une commission neutre, et qui finalement a validé la fermeture de l'office postal, quand bien même le Syndic et sa Municipalité était contre. Elle a demandé aux commerçants, à la Municipalité et à La Poste de trouver finalement, dans un délai de deux ans, une solution pour ouvrir une agence postale et ceci en collaboration avec un commerçant du coin.

S'il n'y avait pas cette réussite-là, et bien du coup La Poste reviendrait avec son offre de service à domicile.

Donc on peut constater que si tel est le cas, le fait de donner à la Municipalité un outil fort pour aller contre tout ceci – ce dont la Municipalité remercie le Conseil – in fine M. Piemontesi craint que cet outil soit difficilement utilisable, si ce n'est être en face des gens de La Poste et de dire non. La Municipalité a plutôt tendance à chercher des solutions et des opportunités comme cela a déjà été évoqué tout à l'heure.

Et juste encore une information par rapport à la rémunération. M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi peut dire cela, parce qu'il a été aujourd'hui avec les gens de La Poste notamment, par rapport à l'agence postale de Caux, pour dire qu'en terme de rémunération pour une agence postale à Caux, qui fait un chiffre d'affaires de Fr. 20'000.-, l'agence postale reçoit une rétribution, une rémunération de La Poste de Fr. 24'000.-.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Maintenant M. le Président Christian Bécherraz a ce problème de résolution, il cite : « La résolution souhaite que la Municipalité s'oppose à toute velléité de fermeture de bureau de poste sur le territoire communal ».

M. Alain Imhof déclare que c'est l'art. 108, al. 4 qui règle cette problématique. M. Imhof est juriste tout comme M. Staeger. Il a lui-même le règlement du Conseil, et il avait discuté au préalable de cette résolution avec son collègue M. Pilloud, et il cite : « La discussion qui suit peut se terminer par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction ».

La résolution de M. Pilloud ne contient pas d'injonction, selon le texte qui a été remis, puisque c'est un souhait qui est exprimé par M. Pilloud à l'intention de la Municipalité. Donc cette résolution est complètement valable selon M. Imhof, conformément au règlement du Conseil communal.

M. le Président déclare, non sans humour, qu'il sent que l'on va faire un débat de juristes !

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger déclare qui si du coup n'y a pas d'injonction, cette résolution vise à quoi ? Si M. Pilloud formule un souhait, cela ne veut rien dire, c'est juste un vœu, et donc cette résolution a quoi comme valeur ?

La discussion se poursuit.

M. Christophe Privet demande à M. Romain Pilloud s'il ne pourrait pas juste réévaluer le mot qui semble poser problème, ainsi l'on avance, car il est vrai qu'autrement avec M. Staeger on en a pour la soirée.

La discussion continue.

Mme Irina Gote, pour sa part, a de la peine à comprendre la position de M. Alexandre Staeger. Il n'y a pas d'injonction, c'est ce que demande toute résolution. Le but c'est de donner un signal à la Municipalité que c'est une problématique importante et que l'on souhaite qu'elle en prenne possession

et qu'elle essaie vraiment de lutter là contre. Voilà le message que l'on essaie de faire passer à travers une résolution.

Pour sa part, il semble à Mme Gote que c'est tout à fait louable, et elle incite le Conseil à la soutenir et à l'adopter

M. le Président redonne lecture du titre : « La résolution souhaite que la Municipalité s'oppose à toute velléité de fermeture de bureau de poste sur le territoire communal ».

M. le Président déclare qu'il n'est pas juriste, et il redonne la parole à M. Staeger.

M. Alexandre Staeger tient juste à démontrer que Mme Irina Gote a elle-même de la peine à reformuler la même proposition de façon qu'elle ne demande rien de spécial à la Municipalité, mais qu'elle exprime simplement la position du Conseil.

M. le Président déclare que l'on verra la suite, et ouvre le vote sur cette résolution.

Le Conseil communal de Montreux refuse cette résolution par 37 NON, 26 OUI et 12 abstentions.

M. le Président constate qu'il y a déjà pas mal de Conseillers qui sont partis.

M. le Syndic Laurent Wehrli aimerait juste, afin d'enlever un peu d'émotion suite à ce vote, assurer le Conseil que la Municipalité, depuis de nombreuses années, est en contact étroit avec les responsables de La Poste. Cela n'est pas un débat facile

Il raconte une petite anecdote. Il y a dix ans en arrière, quand c'était la Poste de Glion qui était en jeu. Avec M. Pierre Salvi, ils ont fait une réunion au village avec le comité de l'AIG. Il y avait 110 personnes présentes dans la salle. Evidemment tout le monde pour la Poste.

A un moment donné M. Pierre Salvi a posé une seule question aux personnes présentes dans la salle : « En tout honnêteté, levez la main ceux qui ont été ces trois derniers mois apporter quelque chose à la Poste ? » Il n'y a eu que quatre mains qui se sont levées.

Alors on peut se rendre compte qu'il y a une évolution, M. Chiaradia l'a dit. Il y a une évolution structurelle, parce qu'il y a dix ans en arrière on était encore moins sur les courriels et moins dans les envois par électronique qu'aujourd'hui. Donc c'est un constat.

Maintenant on constate aussi la nécessité de garder ce service de proximité. Donc M. le Syndic Laurent Wehrli pense que l'essentiel pour la Municipalité c'est de garder, à tout le moins, une activité de proximité. Alors peut-être cela ne s'appelle plus un office de poste, peut-être qu'il n'y a plus toutes les possibilités, mais entre l'agence, par exemple à Glion, qui se partage avec la gare et qui a permis de maintenir aussi le bureau de la gare, parce que celui-ci était aussi menacé, et la conjonction des deux fait maintenant qu'il n'est plus menacé, qu'il fonctionne et qu'il est à disposition de la population. Que grâce à cela on est en train de discuter aux Avants,

par la Fondation, la possibilité de faire revenir une présence postale différente du service à domicile, et qu'ailleurs, par exemple aujourd'hui à Territet, il y a des gens qui disent qu'il est bien plus agréable d'avoir le service à domicile en lieu et place du bureau de poste.

Ce que l'on veut dire par là, c'est que l'on a entendu M. Pilloud. Que la Municipalité souhaite elle aussi le maintien d'un service de proximité, et qu'ils se battent, M. Piemontesi en particulier, sur le dossier de Chailly, ainsi que sur la situation de Clarens, ceci de manière très importante.

Mais il faut rappeler encore une fois que la Municipalité a une marge de manœuvre relativement limitée, comme malheureusement Ollon le vit ou le vivra selon l'évolution ces prochaines années.

M. le Syndic Laurent Wehrli voulait juste rappeler que la Municipalité partageait la même vision et le même souci en ce qui concerne les services de proximité à la population.

9.3 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst concernant : « Nos écoles dans les villages – la rentrée 2017 – 2018 ».

Mme Susanne Lauber Fürst donne lecture du texte de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Les parents du village de Brent s'interrogent sur la rentrée 2017/2018 : Notre école qui nous tient à cœur, et je vous assure qu'à Brent on pourrait encore accueillir beaucoup d'autres élèves, ouvrira-t-elle les portes le 21 août 2017 pour la seule classe qui y reste dans ce bâtiment majestueux ? En vue des nouvelles constructions, je parle d'habitations, proches de notre école, une réouverture d'une deuxième classe sera-t-elle envisageable ou le collège de Chernex, récemment rehaussé pour un prix majestueux, sera-t-il privilégié au détriment de Brent ?

En discutant avec le Président de la Société Villageoise de Brent et Environs, j'ai appris que nos autorités communales – si notre école était à risque d'être fermée par le canton – pouvaient, dans une certaine mesure aussi, intervenir activement.

C'est pourquoi je m'adresse aujourd'hui à la Municipalité avec les quatre questions suivantes :

1. L'école de Brent : Restera-t-elle ouverte pour la rentrée 2017/2018 ?
2. L'école de Glion : Restera-t-elle ouverte pour la rentrée 2017/2018 ?
3. Est-il correct que la commune de Montreux, si le nombre d'élèves par classe était inférieur au nombre exigé par le canton, pouvait garder cette classe ouverte en participant aux frais du salaire du corps enseignant ? Si oui, quel est ce montant ?
4. Quels sont les frais respectifs, assumés par la commune, liés au transport des écoliers primaires des villages notamment de Brent et des Avants à Chernex et de Glion à Montreux, incluant les coûts engendrés par l'accompagnement nécessaire ?

Je remercie à l'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra nous fournir à ce sujet de grande importance pour notre village ».

Mme la Municipale Jacqueline Pellet répond en ces termes à Mme l'interpellatrice :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie Mme Lauber Fürst pour son interpellation mais si j'en avais été nantie avant cette séance, j'aurais pu y répondre directement.

Malheureusement ce soir, je ne peux donner que quelques points d'information essentiellement et répondrai en détail, par écrit, lors du prochain Conseil.

Pour la question de l'ouverture de l'école de Brent et l'école de Glion en 2017 – 2018, c'est donc maintenant, en mars/avril, que les toutes premières projections de l'organisation des classes sont faites par les directions d'écoles. Il s'agit vraiment des tous premiers éléments et l'enclassement peut changer, se modifier, tous les jours, jusqu'au dernier moment quelquefois même des classes se ferment ou s'ouvrent pendant les vacances d'été ! C'est dire que la situation ne peut pas être figée à une date précise, surtout celle du printemps.

Cela dit, je vous donnerai dès que possible les tendances mais d'ores et déjà, je vous rappelle que l'année passée, il avait été annoncé que l'école de Brent resterait ouverte dans les années à venir et qu'elle n'était pas menacée.

En ce qui concerne Glion, comme je l'ai indiqué, les tous premiers chiffres ne sont pas encore fixés, et par conséquent vous serez renseignée sur tous ces éléments-là, avec tout l'aspect encore aléatoire des prochains chiffres, lors du prochain Conseil.

Pour ce qui est du nombre d'élèves par classe, s'il est inférieur au nombre exigé, est-ce que le canton peut participer aux frais du salaire des enseignants ? Alors, les enseignants, depuis la démarche EtaCom, sont donc du personnel cantonal, entièrement payé par le canton, et le canton refuse que les communes participent pour disons avoir une égalité de traitement entre toutes les communes et les classes d'école. Donc c'est le cadre général de la Loi sur l'enseignement obligatoire qui est fixé, et si cela était possible autrefois lorsque que les communes participaient au salaire des enseignants, actuellement ce n'est pas possible de contribuer à celui-ci.

Les classes à très faible effectif sont quand même possibles, mais elles sont à la charge des établissements scolaires. Cela veut dire que c'est le budget de l'établissement qui les prend en charge et non pas le budget communal. Par conséquent ce sont les directions d'écoles qui ont toute la marge de manœuvre possible pour éventuellement maintenir ou pas une classe selon les possibilités qui sont faites.

Quant aux frais des transports pour les élèves de Brent, des Avants et de Glion, y compris l'accompagnement aux Avants, les chiffres vous seront remis dès qu'ils auront été établis ».

M. le Président Christian Bécherraz remercie Mme la Municipale Jacqueline Pellet et demande à Mme Susanne Lauber Fürst si elle est satisfaite, ce qui est bien le cas.

9.4 Interpellation de M. Florian Chiaradia concernant : « Montreux et l'autoroute : une relation à soigner ».

M. Florian Chiaradia déclare qu'il y aura un petit diaporama qui accompagnera cette interpellation et donne lecture du texte de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Depuis près de 50 ans notre commune est coupée en deux par l'A9. Parmi les premiers territoires de Suisse à recevoir une telle infrastructure, notre région a alors payé un lourd tribu. Territoire coupé en deux, villages détruits, liaisons piétonnes interrompues, paysages dénaturés, nuisances croissantes. (Projection pour illustrer les dégâts qu'avait causés cette infrastructure à l'époque). Notamment pour le village de Pertit dont un tiers a disparu à la fin des années 60. Voilà le résultat, un exemple d'intégration pour le moins discutable.

Je vous avais parlé de ces questions d'intégration au niveau paysager, au niveau du territoire, mais naturellement il y a un autre point qui est extrêmement important à soulever, c'est les problèmes, les nuisances du point de vue notamment sonore. Donc là je suis allé sur le portail geoplanete et là j'ai trouvé cette carte qui nous montre le cadastre du bruit de 2010, qui montre bien finalement la problématique de bruit qui est largement liée à ce tronçon autoroutier sur notre commune, puisque les couleurs qui vont du violet à l'orange, voire au rouge, en fait ce sont toutes les zones où les normes sont dépassées en ce qui concerne l'habitat.

Après plusieurs décennies d'utilisation intense, l'A9 nécessite, depuis quelque temps, des interventions régulières. Les travaux se succèdent sur le tronçon Vennes-Villeneuve : tunnels, viaducs, joints de dilatation, ponts, revêtement, murs de soutènement sont au menu. Par ailleurs il est possible, à long terme, qu'une troisième voie ou que l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence soit envisagée.

A Belmont-sur-Lausanne, des riverains se sont constitués en association pour répondre à la problématique des travaux du tunnel éponyme. Certains ont même eu l'audace de défier l'OFROU en présentant un projet alternatif.

Sur la Riviera, les aménagements prévus à court terme ne sont certainement pas aussi pharaoniques, mais il serait néanmoins bon d'avoir une vue d'ensemble du problème et d'entretenir un contact étroit et exigeant avec les aménageurs.

Sur des questions très pratiques d'aménagements aux abords immédiats de l'A9, un suivi fin de ces interventions permettrait sans doute d'éviter certaines aberrations et d'encourager une insertion meilleure de l'autoroute et de ses infrastructures annexes dans son contexte.

En matière de nuisances sonores, d'aménagements des franchissements routiers et des liaisons piétonnières, des opportunités se présentent

régulièrement : il s'agit de les encourager et de les saisir. (Projection de l'exemple d'un chantier datant d'une dizaine d'années), La réfection de cette passerelle, qui remplace ce cheminement historique du Chemin de Clarenjaux, où finalement, il y a une dizaine d'années, on a décidé à l'époque de reconstruire exactement la même passerelle avec les mêmes dessertes que ce qui avait été construit à l'origine, alors finalement il manque quelques 25 mètres dans le cheminement pour rejoindre le Chemin historique de Clarenjaux, qui pour l'instant reste finalement pas entièrement reconnecté, alors que l'on aurait pu passablement améliorer la situation dans le secteur. Voilà naturellement un exemple qui date de la construction.

Ensuite, nous nous situons sous le pont, à Pertit, sur la route de l'Arzillière, là où il y a eu des travaux encore un peu plus récents. Des ancrages de mur de soutènement des ponts autoroutiers ont été effectués, avec pour résultat - vous avez vu tout à l'heure l'illustration de la gestion des gabarits de la chaussée excessivement large par rapport à l'emplacement réservé aux piétons - ces trottoirs excessivement modestes. Donc qu'est-ce qui s'est passé il y a quelques années, ces ancrages ont été effectués, et comme vous pouvez le constater débordent largement sur l'espace déjà bien restreint des trottoirs. Donc là cela aurait été également l'occasion d'entamer une réflexion un petit peu plus globale sur ce secteur et peut-être d'envisager de contribuer à l'élargissement des dits trottoirs sur cette chaussée routière excessivement large et inutile à cet emplacement.

C'est pourquoi, dans l'optique aussi de sensibiliser la Municipalité à cette problématique, je lui pose les questions suivantes :

- La Municipalité estime-t-elle l'intégration actuelle de l'autoroute à notre territoire suffisante ?
- Si non, est-elle déjà intervenue sur des principes d'amélioration de cette intégration ? Dans la limite de ses compétences, est-elle une force propositionnelle en la matière ?
- Quels sont les rapports et à quelle fréquence la Municipalité s'entretient-elle avec l'OFROU et les services concernés ? Et quelles relations compte-t-elle tisser à l'avenir ?
- Quels sont les travaux en cours et prévus sur le tronçon de l'A9 sur notre commune ces prochaines années ? La Municipalité peut-elle s'informer sur les desseins de l'OFROU à long terme ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses ».

M. le Municipal Christian Neukomm remercie M. Florian Chiaradia pour son interpellation, et déclare que la Municipalité va y répondre par écrit et de manière précise dans la mesure du possible.

Bien entendu M. Chiaradia soulève un problème qui est cher à la Municipalité. Tous savent pertinemment que l'OFROU fait malheureusement un peu ce qu'il veut. On n'est pas toujours amené à discuter avec l'OFROU. La Municipalité a plusieurs fois tenté d'intervenir en ce qui concerne les ancrages si curieux à Pertit, mais elle a difficilement la possibilité de pouvoir s'exprimer auprès d'eux.

La volonté c'est effectivement d'améliorer ces relations. Il y a un groupe de travail qui s'est formé très dernièrement, qui comprend un certain nombre de Municipaux et de chefs de service, dont le chef de service des travaux publics, M. Bergonzo. On sent quand même une envie de trouver un dialogue ou une forme de dialogue, et c'est la raison laquelle la Municipalité se permettra de répondre à M. l'interpellateur, de manière précise, à tous ces éléments, pour la prochaine séance du Conseil.

M. le Président Christian Bécherraz remercie M. le Municipal Christian Neukomm et demande à M. Chiaradia s'il est satisfait.

M. Florian Chiaradia répond que oui et qu'il se réjouit déjà de la réponse.

9.5 Interpellation de M. Franco Meichtry concernant : « Le juste prix ! ».

M. Franco Meichtry donne lecture du texte de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de l'adoption du préavis 38/2016 relatif à l'octroi d'un droit de superficie en faveur des sociétés coopératives immobilières SCHaM et SOCIM, pour la réalisation de 62 logements à Clarens ainsi qu'une subvention annuelle de CHF 33'691.-- durant 15 ans, j'avais pris l'engagement auprès de notre Conseil d'approfondir la législation sur ce droit de superficie ainsi que quelques points qui auraient mérité une analyse juridique un peu poussée.

Ce qui a fortement surpris une poignée de Conseillers UDC, c'est la redevance annuelle en faveur de la Commune de CHF 54'000.-- qui ne couvre même pas les aides communales et cantonale qui se montent à CHF 67'382.-- pour les 29 logements à loyers subventionnés sur un total de 62 logements avec revenu locatif. Le contribuable montreusien est de sa poche de CHF 13'000.-- par année et cela sans compter le manque à gagner qui augmenterait la marge d'autofinancement de notre Commune.

J'ai donc pris contact téléphoniquement avec la Préfecture du district Riviera-Pays d'Enhaut et ai demandé à parler au Préfet, Monsieur Roland Berdoz.

Quelle ne fut pas ma surprise, le Préfet était au courant de ce préavis et me dit : « Vous pouvez faire recours au Conseil d'Etat, mais attention il y a des délais ».

Je lui ai répondu que ce n'était pas le but de ce téléphone et que je lui demandais une analyse juridique de ce préavis, du rapport et du procès-verbal de la séance du Conseil, en le priant de transmettre ces pièces au service juridique de l'Etat de Vaud.

Cette analyse devait porter sur les différents points énoncés ci-dessous :

La valeur du terrain de CHF 1'542'850.-- (environ CHF 500.-- / m2) a été calculée en capitalisant la rente de CHF 54'000.-- et le calcul de la redevance à un taux de 3,5%. Les experts consultés ont confirmé un terrain entre CHF 400.-- et CHF 500.-- par m2 lorsque qu'il s'agit de projets avec un intérêt public et une exigence de rentabilité. Que préconise la Cour des comptes ?

L'estimation de la valeur du terrain d'un droit de superficie est-il fixé par le rendement locatif brut ou par un intérêt public avec une exigence de limitation de la rentabilité ?

Les subventions annuelles accordées par la Commune de Montreux et le Canton, soit CHF 67'382.-- payées par le contribuable montreusien font-elles effet d'exigence de limitation de la rentabilité ?

La part de la valeur du terrain de 8% par rapport au coût total du projet semble faible, en pour cent que compte-t-on habituellement ?

La redevance a été fixée à 3,5% pour ce projet. A Lausanne la redevance est fixée à 5%. Quelles sont les modalités pour fixer un taux de redevance ?

Un droit de cessibilité a été accordé. Que préconise la Cour des comptes ?

La Cour des comptes recommande des normes. Dans ce préavis, le prix fixé entre la location du terrain d'un prix de CHF 12.-- le m2/an net habitable pour un prix de CHF 240.-- le m2/an net habitable à la location me parait sous-évalué.

J'ai été prié d'apporter les pièces précitées à la réception de la préfecture, chose que j'ai faite le même jour. Le lendemain, le 3 mars 2017 j'ai reçu par courriel la réponse suivante :

« Monsieur le Conseiller communal,

....Nous constatons que le préavis 38/2016 a fait l'objet d'une décision amendée (1.bis) du Conseil communal de Montreux en date du 16 novembre 2016. Cette décision est entrée en force dès lors qu'il n'y a pas eu de référendum voire de recours. Votre demande visant à faire une analyse de la valeur du terrain n'est pas du ressort de l'Etat qui ne peut faire pour contrôle qu'un contrôle en légalité de l'activité communale. L'analyse de la valeur d'un terrain est une analyse d'opportunité qui violerait l'autonomie communale ».

En recevant ce courriel, j'ai immédiatement pensé au serment que chaque Conseiller prête en entrant dans ce Conseil :

" .....d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer".

Je remercie par avance la Municipalité de bien vouloir me répondre par écrit, et ceci dans un souci d'information à notre Conseil. Je vous remercie de votre attention ».

M. le Municipal Pierre Rochat répond que M. Franco Meichtry qui conteste, déjà à plusieurs reprises dans le cadre de la commission qui a étudié ce préavis, puis ensuite dans le cadre du Conseil communal, les évaluations faites en matière de droit de superficie, valeur du terrain, etc., que l'on a, à réitérées reprises, expliqué à M. Meichtry que ces questions n'étaient pas des questions purement techniques, qui pouvaient se faire de façon calculatoire, mais aussi sous forme d'appréciation, en tenant compte des

intentions politiques du Conseil communal et peut-être de la Municipalité. Dans ce contexte-là M. Meichtry s'est adressé, parce qu'il n'était pas content des réponses qui lui ont été données, au Préfet qui lui a répondu que le contrôle que M. Meichtry demandait n'était pas un contrôle en légalité mais une analyse en opportunité, et cela a été clairement établi que cette analyse en opportunité, s'il le faisait cela violait l'autonomie communale. Le Conseil communal a voté ce préavis, il n'y a pas eu de référendum, à partir de là, M. le Municipal Pierre Rochat invite M. Franco Meichtry à relire les documents qui lui ont déjà été remis, à admettre la décision du Conseil communal et à en rester là.

Pour sa part M. Rochat considère, et la Municipalité avec, qu'ils ont répondu à l'interpellation de M. Meichtry.

9.6 Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de l'état de l'esplanade de Territet et de l'entretien de celle-ci.

M. Alexandre Staeger tient à s'excuser auprès de la Municipalité pour la mauvaise qualité d'impression et du fait qu'il n'a pas réussi à imprimer les photos pour qu'ils puissent les voir en même temps que le Conseil, et donne lecture du texte de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les voies CFF passant sous l'esplanade ou la galerie de Territet ont récemment fait l'objet de travaux d'abaissement, l'esplanade elle-même ayant été reconnue par l'OFC comme ayant une valeur culturelle digne de protection. La gare de Territet, adjacente, a aussi fait l'objet de travaux.

La question se pose toutefois de l'état de l'esplanade elle-même. En effet, une portion de cette esplanade a été fermée à la circulation piétonne suite à l'apparition d'un trou dans la chaussée à proximité de l'antenne de téléphonie mobile. (Projection de photos où l'on voit que l'esplanade est fermée, et sur le cliché suivant on voit ce qui est vraisemblablement la cause de cette fermeture).

J'en profite pour préciser que les photos ne sont pas de moi mais m'ont été gracieusement fournies par M. Yvon Welte de Territet.

Il serait en effet regrettable de devoir porter atteinte à notre patrimoine architectural en démolissant dite esplanade en raison d'un risque sécuritaire, qui serait en grande partie, si ce n'est totalement, dû à un défaut d'entretien.

Votre serviteur est d'ailleurs déjà intervenu sur ce sujet par une interpellation. La Municipalité avait répondu que l'état de l'esplanade ne nécessitait pas d'intervention conservatoire urgente.

De plus, les photos historiques montrent une mise en valeur de trois colonnes soutenant la structure en aval. Sur la photo historique on voit que les trois colonnes en question sont bien dégagées et bien mises en valeur, et sur le cliché suivant on voit l'état actuel, où ces colonnes, pourtant ornées de moulures et autres décorations, sont cachées par la végétation et/ou atteintes par les effets du temps. D'ailleurs sur ces clichés on n'en

voit que deux, la troisième est cachée par la végétation, on ne la voit qu'en étant juste en-dessous de l'esplanade.

Dès lors, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité peut-elle nous renseigner, ou nous rappeler les renseignements éventuellement déjà donnés, sur les raisons de la fermeture partielle de l'espace public sur l'esplanade ?
2. Une analyse de l'état de l'esplanade a-t-elle été diligentée ?
3. Si oui par qui, quand et quelles étaient les conclusions de l'expert ?
4. La Municipalité estime-t-elle qu'une intervention est nécessaire pour garantir que l'état de dite esplanade ne se détériore pas ?
5. L'Office fédéral de la culture, respectivement le SIPAL, section Monuments historiques, ont-ils été consultés à propos de l'état de l'esplanade ou de l'éventuelle opportunité d'opérer des travaux ou de prendre des mesures conservatoires ?
6. La Municipalité a-t-elle prévu de mettre en valeur certains éléments architecturaux de l'esplanade, en particulier les colonnes en aval ?

Avant de conclure, je me permets juste de terminer en faisant état des échos que j'ai eu de la part du canton, qui semblerait-il souhaite élever la note dont bénéficie éventuellement l'ensemble de ce secteur, comprenant évidemment l'esplanade, l'Alcazar, l'Hôtel des Alpes et le Grand Hôtel de Territet.

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses ».

M. le Municipal Christian Neukomm remercie M. l'interpellateur, et il se permet, tout comme Mme Jacqueline Pellet, de rappeler que quiconque peut envoyer des interpellations en avance par un simple courriel, dans quel cas on peut éventuellement, dans les deux ou trois jours qui précédent, avoir la possibilité de répondre directement par oral plutôt que par écrit.

Ce qui veut dire que malheureusement ce soir M. Neukomm ne pourra pas répondre à M. l'interpellateur, ou à tout le moins à la question 2. La réponse à cette question est oui, mais l'analyse de l'esplanade est en cours et l'on n'a pas les résultats définitifs, donc les réponses à la question seront partielles si tant est que l'on puisse y répondre pour la prochaine séance du Conseil communal.

Une fois de plus, M. le Municipal Christian Neukomm réitère sa demande, c'est avec plaisir que la Municipalité reçoit les interpellations quelques jours avant la séance du Conseil.

M. le Président Christian Bécherraz demande à M. Alexandre Staeger s'il est satisfait.

M. Staeger répond que c'est très volontiers qu'il attendra une réponse écrite qui sera aisément plus facilement communicable que les réponses orales qui pourraient être données maintenant, et il tient à préciser et à

rappeler qu'il n'y a pas d'obligation à envoyer les interpellations à l'avance, et que parfois cela n'est pas possible.

M. le Municipal Christian Neukomm déclare qui répond appond. Il croit qu'il donne la possibilité dans la mesure où M. l'interpellateur veut être informé plus rapidement, et cela fait gagner un tout petit peu de temps.

M. le Président Christian Bécherraz demande aux membres du Conseil d'avoir un peu de patience. Il voit à l'écran que le nombre de cartes de vote diminue, et que l'on devra arrêter la séance s'il y a encore 3 Conseillers qui partent ! Alors il demande à tous de rester jusqu'à la fin.

9.7 Interpellation de M. Vincent Haldi intitulée : « La Municipalité souhaite-t-elle la disparition du Marché alimentaire de Montreux ? ».

M. Vincent Haldi donne lecture du texte de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite savoir si notre Exécutif a pour dessein de voir disparaître le marché alimentaire du vendredi.

Pour rappel, Montreux Libre avait déjà interpellé votre Conseil quant à l'absurdité de déplacer notre marché de son emplacement historique, à savoir le Marché Couvert.

Nous ne pensons pas avoir été le porte-parole d'une minorité insatisfaite, puisque depuis, une habituée du marché a lancé une pétition, afin que les marchands alimentaires retournent sous le Marché couvert, plus de 250 signatures ont été récoltées, autant dire tous les habitués du marché du vendredi.

Plusieurs lettres ouvertes ont été publiées dans la presse, déplorant le même état de fait.

Et que dire des représentants de l'Association des marchés de Montreux, qui se permettent de déclarer aux nombreux insatisfaits, qu'ils peuvent toujours se plaindre de la situation, cette dernière ne changera pas, puisqu'eux seuls décident.

Scandaleux également, de répondre aux maraîchers, dont les denrées subissent des dommages dus aux intempéries sur leur nouvel emplacement, qu'ils n'ont qu'à consulter la météo !

Lorsque l'on pense aux nombreuses déclarations lénifiantes de la Commune quant à l'importance d'une économie locale durable et qu'une institution comme le marché alimentaire du vendredi est en train de mourir suite aux décisions de la nouvelle Association des marchés de Montreux, subventionnée par ce Conseil et soutenue par la Municipalité. Cela laisse songeur…

Mes deux questions à la Municipalité sont les suivantes :

1. Pourquoi ne pas replacer les marchands alimentaires sous le Marché couvert, même avec la patinoire et le Bar des Etoiles, l'espace est largement suffisant pour y placer les quatre à cinq marchands qui constituent le marché alimentaire du vendredi, de sept heures à midi,

laissant largement de temps pour aménager le Marché Couvert à d'éventuelles manifestations le week-end ?

2. Pourquoi à l'heure actuelle la structure du Bar des Etoiles n'a toujours pas été démontée et qui exploite ce bar ? Les normes sont-elles les mêmes pour tout le monde ?

Le désormais célèbre – et il gagne en célébrité à chaque fois qu'on en parle – Bar des Etoiles du Marché Couvert trône depuis maintenant plus d'une année sous le Marché Couvert, bâtiment porté à l'inventaire cantonal comme monument d'intérêt régional en note 2, et faisant l'objet d'une mesure de protection des biens culturels.

Selon l'art. 22 LAT, aucune construction ou installation ne peut être créée ou transformée sans autorisation de l'autorité compétente.

Aux termes de l'art. 103 LATC, aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé.

Selon la même disposition, ne sont notamment pas soumis à autorisation les constructions et installations mises en place pour une durée limitée, lorsque celles-ci ne portent pas atteinte à un intérêt public prépondérant, telle la protection de la nature, du paysage, des sites et monuments historiques.

Par ailleurs, l'art. 68a RTATC précise que ne peuvent pas être soumis à autorisation notamment les constructions et installations mises en place pour une durée limitée, telles que les constructions mobiles comme les halles, chapiteaux de cirque, tribunes et installations annexes, pour trois mois au maximum.

En l'espèce, le Bar des Etoiles a été monté il y a plus de trois mois, puisqu'il est en place depuis le Marché de Noël 2015 !

De plus, il s'agit à l'évidence d'une construction au sens des art. 22 LAT et 103 LATC.

Enfin, cette construction porte une atteinte non négligeable à l'intérêt public prépondérant que représente la protection du Marché Couvert, dont la sauvegarde a été plébiscitée par les Montreusiens en tant que monument d'intérêt régional.

Il s'ensuit que la construction du Bar des Etoiles nécessite une autorisation de construire au sens des art. 22 LAT, 103 LATC et 68a RTATC.

La demande d'autorisation de construire, comme chacun le sait, nécessite une enquête publique, sauf en cas d'application de l'art. 72d RLATC. Or le site de la Centrale cantonale des autorisations de construire CAMAC, qui recense les mises à l'enquête des deux dernières années, ne mentionne aucune mise à l'enquête en relation avec la parcelle concernée.

Selon vos réponses j'envisage le dépôt d'une motion sur ce sujet. Merci de votre attention ».

M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi remercie M. l'interpellateur et il va essayer de répondre le plus correctement possible aux questions.

Tout d'abord M. Piemontesi regrette que les éléments cités par rapport aux réponses données par l'organisation, soit l'Association des marchés de Montreux, l'aient été de cette manière et il en fera part aux personnes concernées.

Ceci dit, par rapport au marché alimentaire, il faut savoir que l'Association des marchés de Montreux suit de très près ces éléments-là, elle est en contact avec les marchands alimentaires.

Aujourd'hui la problématique du Marché Couvert ce n'est pas l'emplacement mais c'est l'accessibilité avec les véhicules, avec les poteaux de l'esplanade où l'on n'arrive pas à accéder et que même pour le Marché de Noël, les véhicules restaient à l'extérieur. Voilà pourquoi l'on ne peut pas accéder aujourd'hui au Marché Couvert en hiver. La Municipalité répondra de manière écrite pour le reste.

M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi précise quand même que le Bar des Etoiles n'est pas là depuis le Marché de Noël 2015, puisqu'il a été quand même démonté en 2016 entre les diverses manifestations.

M. le Président Christian Bécherraz demande à M. l'interpellateur s'il est satisfait. Comme ce dernier ne demande pas la parole, il attend donc la réponse écrite.

10. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Michel Zulauf déclare qu'il avait un excellent sujet à traiter à ce point de l'ordre du jour, mais vu l'heure tardive et vu le degré d'attention et de fatigue des Conseillères et Conseillers encore présents, il le traitera par le biais d'une question personnelle, qu'il adressera à la Municipalité.

M. le Président remercie M. Zulauf.

M. Alexandre Staeger déclare que le groupe Montreux Libre tenait juste à préciser, en relation avec le point 8.3 de l'ordre du jour, pour lequel la discussion n'a pas été ouverte, que si le postulat de M. Christophe Privet a pu être discuté avec des collègues d'autres partis, il n'a en revanche pas eu l'occasion d'en discuter au sein du groupe Montreux Libre, donc en l'état c'est un postulat qui reflète uniquement l'opinion de son auteur.

M. Yves Depallens, parfaitement conscient de l'heure tardive, mais par respect pour la personne, se permet de lire son intervention :

« Un visionnaire, titrait Edouard Lin, Rédacteur en chef de TV8, son édito de décembre dernier à propos de Grégoire Furrer. Quand Grégoire Furrer a mis sur pied le premier Festival du rire de Montreux, en 1990, il avait à peine 22 ans. Tout le monde a trouvé ça sympathique mais qui, alors, aurait imaginé que vingt-sept ans plus tard la manifestation aurait l'importance et la notoriété qui sont les siennes aujourd'hui ? Il a compris avant tout le monde que l'humour allait devenir un des arts vivants majeurs, que la télévision était une alliée plutôt qu'une concurrente, et que le web allait devenir un canal majeur pour les jeunes humoristes.

Mais Grégoire Furrer, c'est avant tout un enfant de Montreux. Couvé et stimulé par son père Roger sur les terrains de football. A dix ans, il veut devenir le nouveau Bertine Barberis. Le gamin est endurant, combatif, talentueux. Il sera même sélectionné en équipe nationale junior.

En 1989, engagé pour sa ville et sa commune, il prend la présidence de l'Association des jeunes de Montreux. Pascal Delamuraz – qu'il admire – est alors Président de la Confédération. Inspiré par son grand-père, ancien radical vaudois, il entre en 2005 au Conseil communal de Montreux. Il Présida la Commission PGA de 2006 à 2007, la COFIN de 2006 à 2011 et le Conseil communal de 2011 à 2012.

Politiquement, il s'affiche de droite, «pour la liberté d'entreprendre», Président du PLR Montreux dès la première fusion d'une section du Canton entre les Radicaux et les Libéraux, mais s'affirme souvent d'accord avec la gauche sur les questions sociales. Son grand homme est Winston Churchill, «un vrai leader qui n'aurait jamais gouverné l'œil braqué sur les sondages», nous confiait-il ?

Homme de challenges, qui a besoin d'adrénaline, il a souhaité se concentrer sur la 30ème édition du Montreux Comedy. Au nom du PLR, je souhaite remercier Grégoire pour tout son engagement et sa passion au service de la communauté. Nul doute, qu'il restera encore très proche de la politique montreusienne par ses différents autres engagements. La politique en son sens le plus large, celui de civilité ou Politikos, n'indique-t-il pas le cadre général d'une société organisée et développée ?

Merci pour votre attention ».

M. le Président Christian Bécherraz a quelques communications à faire. Il manque 6 personnes pour le dépouillement du 30 avril prochain. Les personnes qui ne figurent pas sur les listes cantonales sont priées de passer près de la secrétaire pour s'inscrire pour ce dépouillement.

Merci d'envoyer le plus rapidement possible les interventions écrites à notre secrétaire.

Il rappelle que ceux qui ont demandé leur carte de vote à l'huissier sont priés de bien vouloir les lui rapporter, ainsi que de déposer les bouteilles PET à l'endroit adéquat.

Tous savent qu'il y a bientôt Arvinis. Dans un carton déposé à l'entrée, il y a à disposition de ceux qui le désirent des flyers avec une réduction pour l'entrée à Arvinis, cela en vaut la peine.

Il est 23h45, M. le Président lève la séance et souhaite une bonne fin de soirée à toutes et tous.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:	La secrétaire:
Christian Bécherraz	Charlotte Chevallier

Annexes : 5 courriers